



VAYRES
Bulletin Municipal 2024

Mairie : Tél : 05.55.78.11.12
Mail : mairie-vayres@orange.fr
Site internet : www.vayres.fr

Site internet : www.vayres.fr

Garde des médecins : désormais, pour tout appel urgent la nuit (20h-8h), les week-ends et jours fériés, il faut appeler le 15 qui transmettra votre appel au médecin d'astreinte.

Documents en langue étrangère : Tous les documents administratifs étrangers, notamment les authentifications de signature ou les certificats de vie, seront signés uniquement s'ils sont traduits officiellement en français.

VOISIN LAVAUD Louis né le 25 décembre 2023 à Saint-Junien
SARDIN Louane, Christine, Christelle née le 27 janvier à Saint-Junien
RAYNAUD VALLAUD Maé, Claude, Francis né le 21 mars à Limoges
FIXOT Thaïs, Léonie, Juliette née le 29 mai à Limoges
ROULON Léo né le 12 décembre à Saint-Junien

PRÉCIGOUT Lionel et BOYER Laurence le 6 avril
FIXOT Romain et RIAUD Élodie le 18 mai
GOUGEON Christophe et LANNETTE Bertille le 13 juillet

RIGHI Philippe, Henri, Charles décédé le 1er janvier
FOURGEAU René, Lucien décédé le 20 janvier
BEAUMATIN Jean, Albert décédé le 30 mars
DUPUY Pierre Jacqui décédé le 7 juin
DELAGE Irène Geneviève décédée le 9 juin
DISSERAND Georges décédé le 11 juin
MONNIER Michel décédé le 21 juin
VILLETTE Maurice, Raymond décédé le 22 juillet
GROSJEAN Guy, Roland décédé le 3 août
GRAND Jean, François, Régis décédé le 26 novembre
BOULESTEIX Yvonne, Lucienne décédée le 3 décembre
VERGER Aimé. Albert décédé le 29 décembre

Tarif des transports scolaires : suite à la nouvelle réglementation de la région Nouvelle Aquitaine, un nouveau barème a été mis en place. Merci de se renseigner à la Mairie pour les tarifs.

Du mardi au samedi : 9h-11h45

Le Conseil Municipal	11
École communale Pierre de Ronsard	12
Restaurant scolaire	12
Micro-crèche Les Ptit's Loups	12
Haie fruitière	13
Tour du Limousin	13
Marché festif	13
Repas des aînés et voeux du Maire	14
Marché hebdomadaire	14
Châtaigneraie communale de Puytreillard	15
Entreprises et commerces de la commune.....	15
L'actualité du PNR Périgord -Limousin	16
Votre syndicat d'eau, le SIAEP Vayres-Tardoire	17

Amicale des Anciens de l'U.S. Vayres	18
Pat & Max	18
Vayres Initiatives Culturelles	19
Vayres à Soi	20
Les Roses d'Automne	20
Association Communale de Chasse Agréée	21
Comité des fêtes	22
Amicale Laïque de l'école de Vayres	23
Les Vayres à Pieds au pays de la météorite	23
ACPG-CATM Vayres-Chéronnac	24
Agenda des associations 2024	25

Intramuros et page Facebook.....	26
L' ADIL	26
Fnath 87	27
Haies et arbres en limites de propriété	27



Chers Vayroises et Vayrois,

Les événements de cette année particulière pour notre commune m'amènent à m'adresser à vous en qualité de Maire, c'est avec honneur et enthousiasme que j'endosse cette responsabilité et aborde cette nouvelle année.

Je laisserai aux responsables de plus hautes instances et autres spécialistes, le soin de commenter et décrire la situation nationale et internationale.

Certes il faut être réaliste mais le pessimisme et la peur ne sont pas mes carburants, de plus il est important de connaître ses limites et d'agir dans son périmètre.

Le mien est de servir nos intérêts à tous, dans notre commune et notre territoire proche.

Pour ce faire je sais pouvoir m'appuyer sur un conseil municipal, engagé, qualifié et varié, j'en mesure la chance et suis extrêmement fier de l'équipe que nous formons !

Je sais également que nous pouvons compter sur nos agents communaux qui chacun dans leurs domaines et avec leurs expériences propres donnent au quotidien pour la collectivité, je profite de l'occasion pour les en remercier à nouveau.

Vous savez l'importance que représente l'humain, les échanges, les moments de partage et la vie au quotidien dans notre commune pour notre conseil.

Nous pouvons tous être fiers d'avoir une école en pleine expansion avec des enseignantes très engagées, des commerces et des artisans dynamiques, un service pour la santé composé d'un cabinet médical, d'infirmières à domicile et d'un cabinet de kinés ainsi qu'un formidable tissu associatif; nous devons tous être conscients de la richesse qu'ils sont pour nous et nous avons tous la responsabilité de les faire vivre !

N'oublions pas que tout cela reste fragile, 2024 aura vu la fermeture de notre boulangerie et de notre bar-restaurant, à nous Vayroises et Vayrois d'être acteurs pour maintenir et développer ce dynamisme et bienveillants pour consolider et garantir le plus important : le VIVRE ENSEMBLE !

Fabrice PÉNICHON

Mise en garde contre le **démarchage abusif** : réfection des toitures, isolation, détecteurs de fumées, installation de panneaux photovoltaïques, installation de la fibre, calendriers ... N'hésiter pas à contacter la mairie ou la gendarmerie (05.55.00.00.02) ou directement le 17.

En vertu de l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L211-21 et L211-22 du Code Rural, la **divagation des animaux domestiques** est interdite sur le territoire de la commune. Tout animal trouvé sur la voie publique pourra être conduit, sans délai, à la fourrière et les propriétaires seront passibles d'amende.

En vertu de l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement **les déjections canines** sont classées au même rang que les déchets, ordures et liquides insalubres et leur non ramassage expose les contrevenants à une contravention de 35 € par infraction et 150 € en cas de récidive.

Le **brûlage des déchets verts** est interdit tout au long de l'année sur l'ensemble du département.

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, **le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers**. Les foyers qui n'ont pas l'espace nécessaire pour installer un composteur sont priés de se rapprocher de la Mairie.

Les Conseils Municipaux

Conseil Municipal du 6 février 2024

1. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2023

Jean-Pierre RÉJASSE, Carine BÉLIGAUD et Fabrice PÉNICHON apportent des remarques sur la rédaction du procès-verbal. Les corrections vont être faites avant l'affichage définitif. Le procès-verbal du 16 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Cessions de chemins au lieu-dit La Reulie

Considérant que les chemins ruraux désignés ci-dessous ne sont plus utilisés par le public, car le tracé a disparu et sont devenus des voies de liaison inutile, Considérant la demande faite par Monsieur Jean Paul RATTIER d'acquérir les chemins situés à « La Reulie Ouest » au droit des parcelles cadastrées section E n°1383, 1477, 1468, 1033, 1482,1481, 1480, 1478 et au droit des parcelles cadastrées section E n° 1486, 1485, 1018, 1019, 1020, 1886, 1021, 1274, 1275,1338,1331 et 1334. Compte tenu de la désaffectation des chemins ruraux susvisés, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code Rural, qui autorise la vente de chemins ruraux lorsqu'ils cessent d'être affectés à l'usage du public. Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière. A l'unanimité, constatation de la désaffectation de ces chemins ruraux, décision de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code Rural et demande à Madame le Maire d'organiser une enquête publique sur ce sujet.

3. Manifeste contre les plastiques à usage unique et le suremballage

Soutien et signature du Manifeste à l'unanimité.

4. Mandat au CDG87 pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Décision, à l'unanimité, de se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance, que le CDG87 entend conclure.

5. Informations diverses

* Le taux plafond de subvention du Fonds Vert dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public est passé de 80% à 20 %. Il s'agit de savoir si la commune maintient les travaux envisagés, si la commune peut obtenir d'autres financements notamment celle du Conseil Départemental. Les travaux sur l'éclairage public peuvent

être limités à l'effacement de points lumineux et à la rénovation des lanternes les plus vétustes et les plus énergivores. Ces travaux réduiraient la facture énergétique.

* Conseil d'école le 08/02. Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu la directrice de l'école : 42 élèves à la rentrée prochaine avec des TPS. Le corps enseignant s'interroge sur la pertinence de maintenir l'organisation actuelle avec l'accueil des TPS et souhaite avoir l'avis de Madame le Maire qui précise que l'inscription des TPS fait la force de l'école de Vayres. Jean-Pierre RÉJASSE demande quel doit être l'effectif pour ouvrir une 3ème classe : l'effectif doit être de 50 élèves sans TPS. La directrice fait une demande de service civique pour la rentrée prochaine.

* L'ADM 87 organise une réunion d'information ayant pour thème « L'évolution et la gestion des espaces paysagers communaux en relation avec les enjeux sociétaux et dans une situation de budgets contraints » le 16 /02, Carine BÉLIGAUD et Cindy BASGROT proposent d'y assister avec le responsable du service technique.

6. Questions diverses

* Karine BOULESTEIX souhaiterait savoir si l'agent de la CC POL basé à Videix-Saint Gervais va occuper une partie du local communal. La mairie est toujours dans l'attente de la convention et des modalités de mise à disposition du local.

* Karine COURTEY informe le Conseil que la CC POL a renouvelé le contrat de l'application Intramuros pour une année supplémentaire.

* Fabrice PÉNICHON demande s'il est possible de projeter les documents présentés en réunion pour plus de praticité. Il sera nécessaire de budgétiser l'achat d'un vidéoprojecteur si celui de la mairie ne fonctionne pas. Problème de stationnement sur la route rue du Crépuscule. Information au propriétaire.

* Jean-Pierre RÉJASSE souhaiterait connaître les montants des travaux et des subventions de la maison médicale et du salon de coiffure. Le salon n'a pas bénéficié de subventions. Les montants seront transmis par mail.

* Mélanie Iché dit que lors de la commission travaux il a été abordé les travaux de l'école et notamment la création d'une rampe d'accessibilité, les réfections des sanitaires extérieurs et de la cour de l'école. Un architecte de la DDT viendra le 15/02 pour faire une première étude de ce qui peut être réalisé et apporter des conseils puis la commune prendra attache auprès du CAUE 87.

Conseil Municipal du 4 mars 2024

Jean-Pierre RÉJASSE : « En préambule, nous avons bien remarqué Madame le Maire votre amour du monde agricole, que nous aussi soutenons sans équivoque, et bien sûr nos collègues agriculteurs conseillers autour de cette table. Nous avons aussi constaté que du personnel communal a été payé à retourner les panneaux d'entrée de bourg, alors que, nous semble-t-il, cela relève exclusivement de l'action syndicale d'une profession et non le rôle d'une collectivité locale. Mettriez-vous à disposition du personnel communal pour des actions concernant d'autres organisations syndicales de salariés par exemple ? Se soucier des agriculteurs est certes une bonne chose, mais le commerce local sur la commune se meurt ! Il nous semble opportun de proposer que soit rajouté à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal de ce soir la délibération suivante : Mise en place de la gratuité du loyer du salon de coiffure pour une période de 3 mois. En effet par ce geste, cela permettrait à notre coiffeuse de se consacrer au cœur de son métier et à se refaire une clientèle sans

avoir les soucis des fins de mois, mais aussi, de montrer que la commune soutienne réellement ses commerçants pas simplement en parole, mais vraiment par des actes. De plus, nous estimons qu'un loyer de 400€ pour cette activité et pour la surface louée nous paraît totalement disproportionné en comparaison aux 480€ du cabinet médical. »

1. Approbation du procès-verbal du 6 février 2024

Il n'appelle aucune observation : il est approuvé à l'unanimité.

2. Rénovation de l'éclairage publique : demande de subventions départementales

Information de la baisse du taux de subvention dans le cadre du Fonds Vert. Avis favorable, à l'unanimité pour l'obtention d'une aide financière la plus élevée possible. Jean-Pierre RÉJASSE : « Nous trouvons regrettable d'être obligé de solliciter le conseil départemental pour une demande de subvention concernant la rénovation de l'éclairage public. Lors de la réunion du Conseil

Municipal du 04/03/23, celui-ci a voté une délibération vous autorisant à demander les subventions auprès du fonds vert. Cette demande de ladite subvention n'était pas encore déposée auprès des services instructeurs le 23/11/2023, lors de la visite de Mme la Sous-Préfète!!! D'ailleurs celle-ci vous indique que les premiers arrivés seront les premiers servis, et vous conseille de vous dépêcher à déposer le dossier. Dossier donc déposé dans les semaines qui suivent, mais qui sera traité début 2024 avec bien sûr une baisse drastique des subventions concernant l'éclairage public, passant de 80% à 20% du fait d'un taux de retour très rapproché de quelques années d'ici la préfecture. Il n'empêche, que nous nous interrogeons pour quelles raisons plus de 8 mois se sont écoulés entre la délibération et le dépôt de la demande. Madame le Maire, de part votre inaction, vous faites preuve de votre amateurisme le plus total pour ne pas dire plus. Encore une fois la commune va se priver de subventions très importantes, et par là même, la rénovation de l'éclairage public sera fait à minima, comme le peu de projets réalisés sur l'ensemble de la commune depuis le début de votre mandature. » Madame le Maire répond que pour monter un projet d'une telle ampleur, il fallait les audits nécessaires, répertorier les points lumineux à supprimer sur les 290 présents sur le territoire.

3. Informations diverses

* La Sous-Préfète et le Commandant de Gendarmerie sont venus le 20/02 pour évoquer les questions de sécurité routière en général et faire un point spécifique sur la commune avant le positionnement au niveau du cimetière à la sortie du bourg sur la RD 675.

* Florent Sardin informe le Conseil de vols de gasoil.

* Arbre tombé à Puyteillard le 26/02 : voie gérée par la CC POL mais les agents sont intervenus pour plus de rapidité.

* Pour les trous dans la voirie à la Treille, les détériorations ne sont pas consécutives aux travaux du SIAEP d'il y a 3 ans. La CC POL a fait le nécessaire pour les reboucher la semaine dernière. Jacques PÉNICHOU informe également qu'aux Soumagnes, des trous se sont formés sur la voirie et signale que le panneau de village est tombé. Vincent NORMAND signale également que celui de Chez Cibert est tombé. Le service technique va refaire les panneaux et les nids de poule vont être signalés à la CC POL.

* Des travaux de peinture en régie à la cuisine du restaurant scolaire vont être entrepris pendant les vacances de février.

* Commission travaux – Gestion des déchets à la CC POL : la commune était représentée par un titulaire et deux suppléants, ce qui n'est pas autorisé. Florent SARDIN est maintenu titulaire et Fabrice PÉNICHON en suppléant. Michel COIFFIER se retire de cette commission.

* Le Président du Comité des Fêtes fait part ce matin de l'arrachage des affiches du Loto. Il mène son enquête. Le Comité des Fêtes n'est pas la seule association à subir ces désagréments, l'association Vayres à soi a également constaté les mêmes incivilités.

* Parcelle à côté de l'Église : la succession est toujours en errance et les Domaines doivent nous dire comment procéder pour que la commune puisse l'acquérir.

*Concernant le village du Chalat : la commune n'est pas propriétaire de la voirie goudronnée. Monsieur DEGUY accède à sa maison par l'entrée qu'il a créé à partir du chemin communal bordant sa propriété. Les Domaines de Périgueux et les différents propriétaires des parcelles doivent faire effectuer des travaux de démolition. Jean-Pierre RÉJASSE entend bien que la grange est du domaine privé néanmoins, s'il y a besoin, comment les habitants du village seront secourus. Il y a un péril imminent que ce soit public ou non, il faut faire démolir le mur et on envoie la facture. Michel COIFFIER dit qu'il faut faire constater le péril imminent. Jean-Pierre RÉJASSE remet une copie des articles de loi concernant le

péril imminent. Madame le Maire dit que Monsieur DEGUY a un accès par le chemin. Jean-Pierre RÉJASSE dit qu'il ne peut pas accéder à son garage. Madame le Maire lui répond que le service des Domaines a été interrogé et rappelle le déroulé des actions menées par la mairie. Jean-Pierre RÉJASSE demande qui a fait goudronner la voie et dit que c'est la commune. Il dit que ce qui est demandé c'est uniquement de déposer le mur donc s'il y a un souci, c'est la commune qui sera mise en cause.

* Suite au Conseil d'école, Carine BÉLIGAUD a interpellé Madame le Maire sur les propositions faites par la directrice. Madame le Maire valide à 100% l'inscription des TPS et réfléchit à une nouvelle organisation du planning des agents pour répondre à cette attente. Carine BÉLIGAUD demande si la directrice va être consultée pour cette restructuration. Réponse qu'elle sera effectivement consultée tout en sachant que le sujet a déjà été abordé avec elle lors de la réunion de préparation du Conseil d'école.

* Formation entretien des cimetières et des terrains de sport : Madame le Maire demande à Carine BÉLIGAUD si elle a prévu d'en faire une présentation. Elle répond que cela sera fait quand elle aura reçu le compte rendu.

* Pour faire suite aux demandes concernant les feuilles sur les tombes, ce sont des propriétés privées et l'entretien est à la charge des familles. La commune entretient les allées.

* Chemins d'exploitation : Différents textes de lois et des décrets qui précisent que l'entretien de ces chemins est de la compétence des propriétaires riverains. Le cas par cas est étudié et ces informations sont reprises dans le bulletin municipal 2023.

* Règlement de la Garderie : Madame le Maire dit qu'il va être nécessaire d'en établir un pour que les parents respectent les règles.

* Enquête publique pour l'aliénation des chemins de la Reulie : l'enquête débutera le 9/04, la publicité devant être faite 15 jours en amont, il y aura une parution dans la presse la semaine précédant le 25/03. L'enquête publique sera clôturée le 27/04 et nous recevrons les conclusions à partir du 13/05. Les permanences du commissaire enquêteur seront les 9 et 27/04 de 9h à 12h en mairie.

* Boulangerie : Fabrice PÉNICHON dit que la cessation volontaire d'activité est officielle et devrait avoir lieu fin août. La boulangère étant pessimiste sur la reprise de l'activité. Fabrice PÉNICHON demande s'il ne faut pas dès à présent travailler sur des dépôts de pains pour donner à minima un service rendu aux habitants. La Familiale le fait déjà et le bar L'Abreuvoir y serait favorable.

* Tri à la salle des fêtes : Fabrice PÉNICHON demande s'il est possible de mettre des bacs à disposition pour le tri sélectif et permettre de déposer plus facilement le tri aux conteneurs présents sur le champ de foire. L'avis est favorable pour l'achat de bacs.

* Cindy BASGROT demande si d'autres travaux sont prévus au salon de coiffure. Michel COIFFIER répond que des travaux sur la porte d'entrée sont prévus ainsi que sur la toiture. Le coût total des travaux sera prochainement transmis par mail. Concernant la climatisation, la décision a été prise en présence des futurs locataires lors d'un entretien en mairie avant le début des travaux le 04/12/23.

* Webinaire sur le programme Educ Rénov : Jean-Pierre RÉJASSE fait un compte rendu. La banque des Territoire et l'AMF ont mis en place un outil pour simplifier les démarches de demandes de financement. En 2024, le financement est axé sur les écoles. Madame le Maire dit qu'elle a relancé la DDT pour obtenir le rapport suite à la visite de l'école par les services de l'Etat.

* Claude CHABAUDIE demande où en est l'emprunt. Cela sera abordé en réunion de commission finances le 21 mars prochain.

* Madame le Maire veut également parler des incivilités dont pâtissent les agents du Secrétariat. Si les conseillers ont des

remarques à leur faire, elle leur demande de rester courtois. Ils ne sont pas élus et n'ont pas à subir leurs récriminations. Si des élus ne sont pas d'accord avec le Maire, elle demande qu'ils viennent le dire mais qu'ils ne s'énervent pas contre le personnel administratif qui se réserve le droit de mentionner ces situations de harcèlement. Elle rappelle qu'une délibération a été prise il y a quelques mois concernant la plateforme mise à leur disposition par le CDG pour faire remonter ses situations de harcèlement. Ils auraient toute

légitimité à s'en servir. Fabrice PÉNICHON dit qu'il s'est emporté et que son attitude n'était pas correcte et s'en excuse. Il ne souhaite pas faire le procès d'un agent qui n'est pas présent. Il trouve que sa position n'était pas celle d'un agent. Il avait la perception d'un parti pris par rapport à l'échange. Il s'avère qu'on ne connaît pas tout, notamment sur les chemins. Il ne sait pas tout également, il ne devait pas avoir une position aussi marquée. Il s'agissait de deux trous dans un chemin.

Conseil Municipal du 11 avril 2024 (1)

1. Approbation du procès-verbal du 4 mars 2024

Le procès-verbal du 4 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Subventions attribuées aux associations

Le Conseil Municipal, à 1 abstention, 5 voix contre et 7 pour, décide d'accorder les subventions 2024 aux associations, établissements et organismes publics mentionnés ci-dessous, pour un total de 2 490 € : ACCA 100 €, ACPG 100 €, Amicale anciens USV 100 €, Amicale laïque 100 €, Comité des fêtes 100 €, Coopérative scolaire 100 €, Pat & Max 100 €, Roses d'automne 100 €, Soeurs de Coeur 100 €, Tumbili 100 €, USV 100 €, Vayres à pieds 100 €, Vayres à soi 100 €, V.I.C. 100 €, Amicale des personnels territoriaux 100 €, Donneurs de sang 70 €, FNATH 70 €, Restos du Coeur 70 €, lieutenant de l'ouvèterie 70 €, MFR Saint Projet 70 €, Pouce Travail 70 €, Amicale des Pompiers de Saint Mathieu 70 €, Divers 500 €.

3. Achat d'équipements sportifs pour l'école : demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport

Afin de répondre aux demandes de nouvelles pratiques sportives, la commune de Vayres souhaite proposer à l'école un parcours santé. Autorisation unanime de solliciter la subvention.

4. Instauration d'une prime de pouvoir d'achat

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime. Adoption du principe et des montants de la « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire ».

5. Restauration des enseignants : approbation de la convention

Autorisation, à l'unanimité.

6. Remise gracieuse sur le loyer du salon de coiffure

Considérant la durée de fermeture avant la réouverture du salon de coiffure, l'encouragement à l'installation du commerce et le loyer mensuel de 400 €, approbation, à 7 voix contre et 8 voix pour, de la remise gracieuse de 3 mois de loyers à Madame Christine GOURREAU, locataire du salon de coiffure soit un montant de 1200 € avec prise d'effet à compter du 01/05.

7. Motion relative à la suppression massive de crédits dans le budget 2024 de l'Etat

Les élus municipaux dénoncent cette coupe franche brutale dans des

budgets pourtant essentiels et demandent instamment que les moyens alloués aux collectivités locales soient enfin en rapport avec les ambitions affichées par le Gouvernement et aux efforts demandés. Adoption à l'unanimité.

8. Motion pour la régénération de la ligne de train Angoulême - Limoges

Les élus réaffirment avec force leur volonté de voir le financement de la régénération de cette ligne inscrite de façon claire dans les documents de planification entre l'Etat et la Région, afin que les travaux puissent démarrer sans délai à l'issue de la phase d'études. Adoption à l'unanimité de cette motion.

9. Compte de gestion 2023 du budget principal : approbation

Approbation à 5 abstentions et 10 voix pour.

10. Compte de gestion 2023 du budget lotissement : approbation

Approbation à 5 abstentions et 10 voix pour.

11. Compte administratif 2023 du budget principal : approbation

Approbation à 5 abstentions et 9 voix pour.

12. Compte administratif 2023 du budget lotissement : approbation

Approbation à 5 abstentions et 9 voix pour.

13. Affectation de résultats de l'exercice 2023

Budget commune: affectation d'une partie de l'excédent de clôture du fonctionnement d'un montant de 189 399.80 €: 165 514.79 € à l'article 1068 en recette d'investissement / 23 885.01 € en recette de fonctionnement / Reprise du déficit d'investissement soit 159 123.19 €. **Budget lotissement:** affectation de l'excédent d'investissement soit 540.00 € en recette d'investissement / affectation de l'excédent de fonctionnement soit 1 270.90 € en recette de fonctionnement. Approbation à 5 abstentions et 10 voix pour.

14. Vote des taux d'imposition pour l'année 2024

Fixation des taux suivants : 32.59 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties / 68.99 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties / 12.00 % pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.

Conseil Municipal du 11 avril 2024 (2)

1. Approbation du budget principal

Le Conseil Municipal, à 8 voix contre et 7 voix pour, n'adopte pas le budget primitif 2024, arrêté en dépenses et en recettes comme suit : Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à 666 489.00 € / Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 426 280.00 €.

2. Approbation du budget lotissement

Le Conseil Municipal, à 8 voix contre et 7 voix pour, n'adopte pas le budget primitif 2024, arrêté en dépenses et en recettes comme suit : Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à 60 173.06 € / Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 60712.06 €. Les budgets n'ayant pas été adoptés, le point de délibération concernant la mise en place d'un emprunt n'est, en conséquence, pas traité.

Conseil Municipal du 8 juillet 2024

1. Approbation des procès-verbaux du 11 avril 2024

Jean-Pierre RÉJASSE dit que les résumés sont trop succincts et que lors des votes des budgets, celui du lotissement n'a pas été voté. En conséquence il vote contre l'approbation des procès-verbaux. Les procès-verbaux du 11 avril 2024 sont approuvés à la majorité à 7

voix contre et 7 pour, la voix du Maire étant prépondérante. Arrivée de Jacques Pénichou.

2. Attribution de compensation de la CC POL

Validation, à l'unanimité, du montant des attributions de compensation pour l'année 2024 à hauteur de 43 106.21€.

3. Vente de deux chemins ruraux à la Reulie

Approbation, à l'unanimité, des conclusions de l'enquête publique, approbation de l'aliénation des chemins ruraux au lieu-dit « La Reulie » au profit de Messieurs Franck et Jean-Paul RATTIER, hors portion de chemin où se situe le patrimoine communal (fontaine et calvaire), fixation du prix de vente du dit chemin à 0.50 € le mètre carré plus les frais de géomètre et de frais d'actes à la charge de l'acquéreur.

4. Convention fourrière

Approbation, à 1 abstention et 14 voix pour, et acceptation qu'en contrepartie des services rendus, la Commune s'engage à verser à la SPA une indemnité de 1.20 € par habitant au nom de la Commune pour l'année 2024.

5. Participation financière au portage de repas à domicile

Précision que le fonctionnement est issu de l'association AICARPA qui regroupait plusieurs mairies souhaitant proposer à leurs administrés la possibilité d'un portage de repas afin d'assurer le maintien à domicile pour un prix limité. Cette subvention permet de diminuer le prix demandé aux usagers et de répondre aux besoins de la population de leur territoire, elle est proportionnelle au nombre d'habitants de la commune et corrigée avec un coefficient correspondant à la richesse de la commune soit pour la commune de Vayres 988.12 € au titre de l'année 2024. Approbation à l'unanimité.

6. Installations de coffrets pour l'éclairage public dans le bourg

Considérant l'absence d'éclairage lors des manifestations le soir dans le bourg, validation, à l'unanimité, de la mise en place d'interrupteurs à clé par Batifoix pour un montant de 750 €.

7. Rentrée scolaire 2024-2025

Demande d'ouverture d'une 3ème classe : la réunion syndicale a lieu ce jour. Madame le Maire informe le Conseil que la directrice lui a transmis un mail avant la réunion dont elle fait lecture. Ce message stipule que le groupe de travail à l'Inspection s'est réuni. Les élections nationales font qu'aucune décision officielle ne sera prise ce jour. En conséquence, la rentrée se fera à deux classes le lundi 2 septembre et la réunion officielle des ajustements aura lieu le mardi 3 septembre. Très probable comptage des élèves le jour de la rentrée pour constater que les chiffres annoncés sont les bons. 50 élèves sont inscrits. La directrice a souligné que l'Inspection avait été fortement sollicitée sur le cas de l'école par Madame le Maire, les parents d'élèves et la pétition et précise que s'il y a une ouverture ce ne sera qu'au cours de la deuxième semaine après la rentrée. La réunion de rentrée avec les agents, les enseignantes et les élus aura lieu vendredi 30 août à 8h30. Jean-Pierre RÉJASSE rappelle qu'il avait été évoqué le besoin d'une personne supplémentaire pour aider la directrice et demande si l'ouverture de la 3ème classe remet en cause cet agent supplémentaire. Réponse que la directrice est demandeuse de cet agent supplémentaire, 3ème classe ou non, pour animer des ateliers. L'agent qui aurait ces fonctions a déjà rencontré la directrice. Elle précise également qu'au cours du 1er trimestre, deux stagiaires seront à l'école. Demande de la directrice auprès de l'Inspection pour le recrutement d'un service civique. La troisième classe serait installée soit dans la salle des associations soit dans la salle informatique. Avec l'augmentation des effectifs en maternelle il est nécessaire d'acheter cinq lits pour le dortoir et une table au restaurant scolaire. Cindy BASGROT demande s'il est prévu d'embaucher quelqu'un de diplômé compte tenu de l'arrivée des TPS. Madame le Maire répond que l'agent titulaire du poste est en arrêt maladie pour une durée qui n'est pas définie à ce jour et que nous ne pouvons donc pas embaucher. Néanmoins, la personne recrutée en remplacement donne entière satisfaction auprès des enseignantes et donc qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un autre recrutement.

8. Recrutement d'un agent de restauration

L'agent de restauration fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01/08, la publicité pour le recrutement d'un cuisinier a été faite. A ce jour, une seule candidature a été déposée. Madame le Maire précise qu'elle a déjà reçu le candidat. Il inscrirait également ses deux enfants. Il serait recruté en tant que contractuel à temps partiel. Si d'autres candidats se présentent ils seront également reçus, la publicité du poste étant ouverte jusqu'au 27 juillet. Le Conseil valide le recrutement à temps partiel.

9. France Ruralités Revitalisation : exonérations

A compter du 01/07, la commune de Vayres est entrée dans le FRR. La commune peut en conséquence être exonérée de taxe foncière. Mélanie ICHÉ demande si cela impacte l'Impôt sur les Sociétés. Il faut interroger la CC POL et le SGC. Décision, à l'unanimité, d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones FRR.

10. Budget primitif principal et lotissement : avis formulé par la Chambre Régionale des Comptes et arrêté pris par le représentant de l'Etat

Après avoir énuméré les circonstances de la saisine sur le budget 2024, Madame le Maire fait lecture de l'arrêté pris par le Préfet. Le budget s'établit à hauteur de 663 879 € en fonctionnement et à 276 149 € en investissement pour le budget principal. Pour le budget lotissement, le budget prévisionnel est de 0 € en dépenses de fonctionnement et 1271 € en recettes de fonctionnement et 0 € en dépenses et 540 € en recettes d'investissement. Jean-Pierre RÉJASSE dit 663 879 € contre 686 671 € voté en avril et souhaiterait avoir le détail par chapitre. Il demande également si les subventions des associations sont effectives. Madame le Maire répond qu'elles sont attribuées. Jean-Pierre RÉJASSE dit qu'ils ont entendu tout et son contraire. Madame le Maire lui répond qu'en tant que conseiller municipal, il peut venir se renseigner à la mairie. Il précise également, concernant le reste à réaliser des travaux du chemin de Merlis, que les travaux n'ont pas été payés à cause de la saisine du budget. Madame le Maire dit que la facture a été réglée. Jean-Pierre RÉJASSE dit que son groupe s'excuse auprès de l'entreprise pour la gêne et le désagrément occasionnés, les travaux ont été terminés en 09/23. Lors de la réunion du 16/12/23, Jean-Pierre RÉJASSE précise que le Conseil autorisait Madame le Maire à mandater, liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget dans le quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente, qu'il a été voté à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 80 000€, l'autorisant à faire les démarches nécessaires. Donc la commune avait toute latitude pour effectuer le règlement de la facture du chemin contrairement à ce que des mauvaises langues disent. Ils ne parlent pas de Madame le Maire, ce serait à cause de l'opposition que tout est bloqué du fait du rejet du budget 2024. Il précise que la facture aurait dû être payée avant le vote du budget. Madame le Maire répond que l'ouverture de la ligne de trésorerie concernait le budget 2024, elle ne pouvait pas être faite sur le budget 2023. Il fallait une délibération l'autorisant à inscrire ce potentiel emprunt sur le budget 2024. Mélanie ICHÉ expose le déroulé du paiement d'une facture. Jean-Pierre RÉJASSE évoque des rumeurs concernant le feu d'artifice cette année. Madame le Maire dit que le feu d'artifice sera maintenu.

11. Informations

* La boulangerie est mise en liquidation. La personne qui devait reprendre l'activité n'a pu se mettre d'accord avec les propriétaires des locaux. Les propriétaires du restaurant proposent des baguettes à la vente pendant les horaires d'ouverture du restaurant, l'épicerie vendra également du pain sur réservation. Fabrice PÉNICHON demande si une boulangerie locale pourrait mettre un automate.

Madame le Maire dit que le boulanger peut venir en mairie et demande à l'assemblée s'ils ont connaissance de boulangers intéressés pour déposer du pain.

* L'association Vayres à Soi est venue en mairie pour signaler que ses représentantes avaient fait l'objet d'intimidation avec le dépôt d'objets à caractère sexuel. Il s'avère que trois présidentes d'association sont concernées, des plaintes ont été déposées en gendarmerie. Précision que, si d'autres personnes sont concernées, elles peuvent porter plainte directement à la gendarmerie.

* Deux associations et des administrés sont venus en mairie pour évoquer le manque de cohésion entre les associations. Il faut travailler dans ce sens. Madame le Maire dit que les associations sont libres de leurs activités.

* Vincent NORMAND demande ce qu'il en est de l'entretien des chemins. Madame le Maire dit que l'entretien a commencé depuis 15 jours et que compte tenu des conditions climatiques, c'est compliqué. Il est évoqué l'état du matériel. L'achat de matériel ou l'entretien par un service extérieur doit faire l'objet d'une étude.

* Jean-Pierre RÉJASSE (propos en italique) exerce un droit de réponse de son groupe à la lettre de Madame le Maire envoyée aux habitants de la commune le vendredi 5 juillet 2024.

- Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne a saisi, à ma demande, la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine afin qu'elle émette des propositions en vue de régler notre budget communal. *Ce n'est pas à votre demande Madame La Maire mais de par notre action que la Chambre Régionale des Comptes a été saisie par le Préfet comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.* Madame le Maire répond qu'elle a demandé au Préfet la saisine de la Chambre Régionale des Comptes.

- Les huit conseillers ayant voté contre ce projet de budget primitif se sont alors tournés vers la presse, Le Populaire (article du 24/04 en p. 12) et L'Abeille (édition du 30/05 en p. 9), et ont distribué des comptes rendus dans les boîtes aux lettres, sauf dans celle de la mairie et dans la mienne, pour épancher leurs griefs. *Nous sommes désolés Mme le Maire, mais contrairement à ce que vous affirmez c'est bien la presse qui a demandé à nous rencontrer, ce que nous avons accepté contrairement à vous qui avez refusé de leur répondre. Oui nous avons distribué dans les boîtes aux lettres un compte rendu comme nous le faisons régulièrement afin de tenir informé l'ensemble des Vayroises et Vayrois comme nous nous y étions engagés depuis notre élection de septembre 2023, et non, nous avons jugé qu'il n'était pas nécessaire de vous distribuer de compte rendu, car il nous semble que vous aviez assisté au même conseil municipal ? De plus, pour votre information, contrairement à vous, qui faites diffuser votre lettre abjecte truffée de mensonges aux habitants, nous ne nous servons pas des employés financés par les deniers des citoyens de la commune. C'est avec notre propre argent que nous payons nos photocopies auprès d'un prestataire et les diffusons avec nos propres véhicules.*

- Ils ont également demandé avec insistance à être reçus, et l'ont été, par Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Rochechouart. *Oui nous avons demandé audience auprès de la sous-préfecture car ce service public n'est pas exclusivement réservé à vous Mme le Maire et il nous semblait opportuns de présenter la situation de notre commune, et contrairement à vous, nous ne sommes pas allés pleurnicher auprès de Mme la Sous-Préfète en vous faisant passer pour une victime, tout en nous désignant pour « des vilains petits canards » !*

- Il m'est reproché de ne pas leur avoir donné d'explications sur la préparation de ce budget alors que trois commissions de préparation, dans lesquelles certains d'entre eux siègent, ont été réunies pour son élaboration et que tous les points ont été abordés et toutes les

dépenses disséquées. *Oui nous persistons et signons pour dire que la préparation du budget est réalisée sans aucune concertation du moins avec nous, et que les commissions que vous prétendez de préparation sont simplement des présentations de celui-ci et que tout est ficelé en amont.*

- Le rejet du budget primitif est un acte grave et politique. *Un acte politique, certainement, car nous vous rappelons une énième fois que nous sommes en totale opposition avec vous et que nous nous sommes présentés comme ça et avons été élus comme tel, cela n'a pas dû vous échapper !*

- Les administrés ont répondu, dans les délais les plus courts. *Ravis de l'apprendre Mme le Maire, sauf que vous ne répondez que rarement aux différents emails qui vous sont envoyés ce qui est une marque de mépris total envers l'expéditeur.*

- En revanche, depuis leur élection, en 2020 et en septembre 2023, aucun de ces huit conseillers n'est venu spontanément à la mairie s'enquérir des dossiers en cours malgré mes nombreuses demandes. Il n'y a aucune implication de leur part dans les dossiers du quotidien, dans les dossiers qu'il faut établir pour faire vivre et développer la commune. *Nous vous l'avons déjà dit, nous faisons cela de manière tout à fait bénévolement, contrairement à vous et à vos adjoints, qui percevez une indemnité. Pourriez-vous nous dire à quels moments, vous nous avez fait de nombreuses demandes pour que nous nous exprimions sur différents dossiers ? Sûrement que les conseillers de votre majorité viennent spontanément vous demander des explications sur les dossiers en cours, nous n'en doutons pas !!! De plus pouvez-vous nous rappeler qui a proposé de faire une double commission finance/RH et école, pour échanger sur la demande de la directrice de l'école en ce qui concerne l'augmentation des effectifs et la répartition du personnel communal en conséquence ? Qui a proposé une commission des travaux à l'école pour parler spécifiquement des sanitaires ? Nous pensons que vous avez vraiment une mémoire sélective et que vous ne retenez que ce qui va dans votre sens !*

- Ils auraient voulu, disent-ils, que je modifie le budget pour le soumettre à un nouveau vote et s'étonnent de ma demande au Préfet. *Nous vous rappelons qu'à aucun moment nous vous avons demandé de représenter un nouveau budget, c'est vous-même par ces mots « vous savez ce qu'engage un vote contre un budget, donc une prochaine présentation du budget et ensuite selon ce qu'il en sera décidé une mise sous tutelle de la commune » que vous avez prononcés à la fin de la réunion du Conseil Municipal du 11/04*

- La Chambre Régionale des Comptes n'a retenu aucune irrégularité. Je ne suis poursuivie pour aucun manquement grave, aucun détournement d'argent public. *Nous n'avons jamais parlé d'irrégularité, simplement de choix, de priorités et de répartitions quant à l'utilisation de l'argent public. De plus nous ne pensons pas avoir évoqué à aucun moment des détournements d'argent public !!!*

- Je continuerai à faire rénover le patrimoine communal, à entreprendre tout ce qu'il m'est possible de faire pour que notre école communale demeure et s'agrandisse encore (de 28 élèves à la rentrée de septembre 2020 nous passons à 50 inscrits à ce jour pour la rentrée de 2024)

Mme le Maire vous voudrez bien revoir vos sources. Donc nous rappelons : 09/2019 52 enfants - 09/2020 46 enfants (et non 28) - 09/2021 29 enfants - 09/2022 32 enfants - 09/2023 37 enfants.... donc les 29 sont bien sous votre mandat et pas sous la précédente mandature comme vous voudriez bien le faire croire auprès de la population Vayroise... et si l'effectif aujourd'hui augmente ce n'est pas dû à votre action mais grâce tout d'abord à la qualité de l'enseignement, aux ventes de maisons sur la commune et à l'implication constante du tissu associatif.

- Il est facile de me reprocher tout et son contraire en permanence, il sera moins facile pour vous mais de votre devoir d'expliquer aux Vayrois que les travaux dans les sanitaires de l'école ne pourront pas se faire par votre seule volonté. *Nous allons rendre à César ce qui appartient à César, car pour les travaux des sanitaires c'est bien notre groupe qui s'est offusqué de leur état déplorable et indigne et nous avons demandé que ceux-ci soient rénovés. Pourtant vous êtes à la destinée de la commune depuis juin 2020 et vous ne vous étiez pas rendu compte de la vétusté de ces sanitaires ! De plus dans le rendu de la Chambre Régionale des Comptes à la page 5 de celui-ci la somme de 20139 € est inscrite au budget dépenses obligatoires en application de l'Art L.212-4 du code de l'éducation. Donc nous ne doutons pas que vous ayez sous le coude l'ensemble du projet de rénovation des sanitaires de l'école ficelé en bonne et due forme, avec plan et devis ? Si d'aventure la réalisation de ces travaux n'a pas lieu, vous ne pourrez pas invoquer la faute de l'opposition comme vous l'avez annoncée lors du dernier conseil d'école du 20 juin 2024.*

- Par contre cela ne vous dérange pas de vous afficher en photo sur le tract des législatives du Nouveau Front Populaire sans en avertir le Conseil Municipal. *Madame le Maire une telle allégation est proprement scandaleuse et la personne visée s'en est expliquée par email auprès de l'ensemble du CM et vous a demandé instamment de retirer le paragraphe, ce que vous n'avez pas cru bon de faire. Le nécessaire sera donc fait auprès du tribunal compétent avec le qualificatif de propos diffamatoires et mensongers qui portent atteinte à son honneur, afin que la vérité soit rétablie. Notre groupe lui apporte son soutien entier et inconditionnel.*

Mme le Maire nous ne sommes pas dupes, ainsi que la population, votre courrier est tout simplement politique et à charge à la veille du 2ème tour des législatives, preuve en est par la diffusion de cette lettre, le dernier jour de la campagne !!!! Madame la Maire, en réponse dit qu'il semble normal que leur groupe distribue à la population leur argumentaire. Pour elle, il lui semble aussi normal qu'elle transmette ses informations.

- S'agissant de la presse : Madame le Maire précise que ce n'est pas elle ni les adjoints ni Madame BOULESTEIX ni Madame CARDOSO ni M. SARDIN qui ont prévenu le Populaire ou l'Abeille que le budget n'avait pas été voté. Si des informations

furent dans la presse, elle dit que ce n'est pas de son fait mais que c'est un des conseillers municipaux puisque dès le lendemain la presse était prévenue. La mairie n'a pas eu le temps de faire le compte-rendu, les délibérations n'avaient pas encore été envoyées à la Préfecture qu'un journaliste du Populaire de Limoges l'interrogeait par téléphone.

- S'agissant du refus de réponse à la presse : Madame le Maire dit qu'elle ne pouvait pas s'exprimer sur le budget puisque la saisine avait été demandée mais qu'elle le rencontrerait lorsqu'elle aurait les comptes-rendus de la Chambre Régionale des Comptes et du Préfet, qui font autorité dans ce cas-là.

- S'agissant des commissions préparatoires : Madame le Maire dit que toutes les dépenses ne sont pas imposées mais proposées, tout est discuté en commissions, que s'ils veulent penser que ce n'est pas fait de manière démocratique c'est leur choix mais pas le sien. Toutes les dépenses sont disséquées. Il faut que chaque chapitre soit détaillé par article, libre à eux de penser que cela est imposé.

- S'agissant de l'acte politique, Madame le Maire dit que OUI , c'est un acte politique que leur groupe fait, elle prend note de cet acte aussi car la commune est mise en sommeil pour toute l'année 2024 et quand on est élu ce n'est pas pour mettre une commune en veille mais c'est surtout pour apporter notre travail que l'on soit conseillers municipaux d'opposition ou de la majorité. Un conseiller municipal se doit d'apporter un plus à la commune dans laquelle il s'est fait élire. Si on vous a élu, c'est que les administrés ont pensé que vous alliez apporter quelque chose à la commune mais peut être pas de la mettre en sommeil pour cette année 2024.

Mélanie ICHÉ dit qu'il ne faut pas des projets qui méritent un emprunt tel que l'éclairage public, à part s'endetter, ce projet mériterait plus de financement.

Il est discuté ensuite du problème de l'éclairage public notamment les travaux de rénovation et son financement, des travaux de rénovation à l'école et des sanitaires extérieurs.

Madame le Maire termine son propos en disant qu'elle a toute latitude pour s'exprimer si elle le souhaite au même titre que les membres du groupe d'opposition l'ont fait.

Karine Courtey informe le Conseil que le marché festif aura lieu vendredi 12 juillet à 18h00 en partenariat avec la CC POL.

Conseil Municipal du 26 septembre 2024

1. Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2024

Carine BÉLIGAUD s'étonne d'apprendre que Madame le Maire s'intéresse aux plaintes qu'elle a déposées, qu'elle soit informée et regrette de ne pas avoir été présente lors de la dernière réunion. Jean-Pierre RÉJASSE fait une remarque sur la réponse succincte concernant la ligne de trésorerie. Cette dernière, à l'ordre du jour de la réunion de décembre, n'apparaît pas sur le budget 2024 contrairement à ce que Madame le Maire avait mentionné.

Le procès-verbal est approuvé par une abstention et 14 voix pour.

2. Cession d'une parcelle au lotissement des Eglantiers

Monsieur Philippe JACOMY et Madame Sandrine JACOMY proposent d'acquérir le lot n°12, cadastré section A n° 2041, d'une surface de 1161 m². Approbation à l'unanimité.

3. Attribution de compensation de la CC POL

Approbation à l'unanimité.

4. Collecte des déchets ménagers

Il s'agit de se positionner sur les scénarios d'évolution du Service Public de Gestion des Déchets présentés lors de la réunion du bureau communautaire du 1er juillet 2024 : Scénario 1 : passage

100% en porte à porte en bacs individuels avec la même fréquence qu'à l'heure actuelle et apport volontaire des recyclables en point de collecte / Scénario 2 : collecte de proximité en colonnes du flux d'ordures ménagères et apport volontaire aux éco points des recyclables / Scénario 3 : collecte en porte à porte des ordures ménagères et des recyclables en bacs individualisés. Avec 6 voix pour le scénario 1 et à 9 voix pour le scénario 3, approbation du choix du scénario 3.

5. Informations diverses

* Vayres à soi : Mise en place du jardinage participatif depuis le mois de mars. Proposition de végétaliser le bourg à partir de mars 2025 et demande si elle peut entretenir les rosiers situés sur le champ de foire et planter des plantes grasses et des vivaces nécessitant peu d'arrosage. Demande si la commune peut les accompagner dans cette démarche. Par 3 voix contre, 5 abstentions la commune donne son accord tout en canalisant ce que l'association va planter.

* Jean-Pierre RÉJASSE informe le Conseil du bornage du chemin à la Reulie, le dossier suit son cours.

* Madame le Maire informe le Conseil de la venue du Docteur

Martin en mairie et de sa demande d'extension du cabinet médical. En effet, le départ de ses confrères de Saint Mathieu et Massignac, la prise en charge des patientèles de Pressignac et Chabonais concourent à l'augmentation de sa patientèle. Elle souhaite également former de jeunes médecins. En conséquence, le cabinet va être trop petit. Elle demande l'agrandissement des locaux. Madame le Maire dit que pour des demandes de subventions il serait nécessaire de transformer la maison médicale en maison de santé. Jean-Pierre Réjasse dit qu'à Saint Mathieu le local va être vacant. L'argent des contribuables a permis d'y construire la maison de santé. A Vayres, on va agrandir le local. Sur le territoire, il n'y a plus de médecin. Si le Docteur Martin souhaite s'associer que ce soit à Vayres ou à Saint Mathieu, les patients de Massignac iront aussi bien à Vayres qu'à Saint Mathieu. Il s'interroge sur la nécessité de cet agrandissement. Il précise que la commune va investir pour un médecin mais que parallèlement la commune ne fait rien pour les autres commerces notamment la boulangerie. C'est une interrogation qui mérite d'exister. Madame le Maire précise que la Sous-Préfète va interroger l'ARS pour ce potentiel changement, ce que cela implique tant au niveau de la commune qu'au niveau des professionnels de santé.

14. Questions diverses

* Amicale des Anciens de l'US Vayres : demande d'utilisation du local utilisé auparavant par l'US Vayres. Les travaux de réfection vont être réalisés par l'association avec des fournitures prises en charge par la Mairie.

* Comité des fêtes : Demande s'il est possible de fermer une partie du sous-sol situé sous le restaurant scolaire afin de pouvoir y stocker du matériel. Jacques PÉNICHOU demande si cette zone pourrait servir pour d'autres associations ou y construire une salle des associations.

* Carine BÉLIGAUD demande que la lettre du Député Stéphane Delautrette (annexe 1) figure dans le procès-verbal car cela répond aux allégations que Madame le Maire a formulé deux jours avant les élections législatives.

* Jacques PÉNICHOU demande la rénovation des panneaux d'affichage, Madame le Maire dit qu'ils seront rénovés cet hiver.

* Carine BÉLIGAUD demande si une réflexion a été menée concernant la salle des associations suite à la réouverture de la troisième classe. Madame le Maire dit qu'il faut y réfléchir. Carine BÉLIGAUD demande s'il est possible d'investir, le local à côté de la salle des fêtes pourrait convenir. Jean-Pierre RÉJASSE dit qu'un local à côté de la bascule est à vendre, il serait idéalement placé.

* Fabrice PÉNICHON demande si la mairie a plus de précision sur le recrutement d'un service civique à l'école. Une personne est intéressée par le poste, les démarches sont en cours. Le Maire précise que la symbiose entre les trois enseignantes est très bonne et que le cuisinier prend ses marques depuis la rentrée.

* Fabrice PÉNICHON informe qu'il a rencontré les propriétaires du bar restaurant qui l'ont informé de la mise en vente. L'association « 1000 cafés » accompagne les nouveaux gérants lorsque les locaux appartiennent aux mairies. Les propriétaires sont informés que la vente sera évoquée en réunion de Conseil, voir s'il est envisageable de racheter ce café pour que perdure cette activité sur la commune. Madame le Maire dit que ce débat sera porté en commission finances. Elle demande si la commune a davantage besoin d'un local pour un café que d'un local pour un médecin ou pour une maison des associations. Il faut se poser les bonnes questions et surtout connaître les attentes des habitants.

* Discours du Maire :

Nous, Vanessa LANNETTE, Michel COIFFIER et Gaëlle VOISIN, démissionnons de nos fonctions de Maire, 1er Adjoint et 2ème

Adjointe ainsi que de nos mandats de conseillers municipaux.

Nous le faisons à regret mais l'ambiance au sein de la commune est si délétère que nous ne pouvons plus supporter les invectives de certains habitants et d'élus lors des réunions du Conseil Municipal.

Le blocage du budget 2024 par huit élus a été la prise de conscience que nous n'avions plus rien à apporter à la commune puisqu'ils ont précisé, après les conclusions rendues par la Chambre Régionale des Comptes, qu'ils étaient dans leur droit de réitérer leur démarche pour les futurs budgets jusqu'à ce que nous partions.

Nous pensions, naïvement, que la commune de Vayres ne méritait pas un tel traitement et avons poursuivi notre action pour que prédomine l'intérêt général.

Il n'en est rien à ce jour car certains se permettent toujours des démarches insultantes au prétexte que nous serions uniquement indemnisés pour traiter leurs dossiers.

Nous ne pouvons plus supporter que l'on nous demande d'être hypocrites pour conserver un semblant de bien-vivre ensemble.

Nous ne trouvons plus l'énergie pour défendre les intérêts de la commune dans un tel climat que la presse locale se fait un plaisir de dépeindre comme si nous étions des extrémistes autoritaires.

Nous pensons surtout aux neuf agents communaux qui ne peuvent plus travailler dans de bonnes conditions car ils seraient à notre service.

Nous remettrons donc notre démission collective au Préfet par courrier dès demain par l'intermédiaire de Madame la Sous-Préfète qui est informée de la situation depuis quelques jours.

A ce courrier, je joindrai également mon accord pour les démissions de 3 autres conseillers municipaux, Andrée CARDOSO MONTEIRO, Karine BOULESTEIX et Florent SARDIN. André et Karine m'ont fait part de leur souhait de nous suivre pour les mêmes raisons que celles qui motivent notre départ quant à Florent c'est par manque de temps pour poursuivre et s'investir dans son mandat.

Je tiens à remercier du fond du cœur les Vayroises et les Vayrois qui nous ont fait confiance et nous ont permis d'œuvrer pour le bien de la commune, pour la restructuration de l'école, pour l'implantation d'un cabinet médical, la remise en état des chemins, la rénovation plus que nécessaire des logements communaux ou pour la réouverture du salon de coiffure.

J'ai aussi et surtout une pensée particulière pour les agents communaux et les professeuses de l'école avec lesquels j'ai pris un grand plaisir à travailler. Que ce soit pour l'école, le restaurant scolaire, l'atelier, la Poste ou le Secrétariat de Mairie, vous m'avez fait grandir dans mes fonctions de responsable des services et grâce à vous la commune de Vayres peut s'enorgueillir de répondre à toutes les demandes de ses administrés.

Cette décision a été difficile à prendre, je suis consciente de ce que cela va engendrer mais elle était nécessaire. Nous ne pouvions pas continuer à nous résigner face à l'irresponsabilité de certains quand on sait dans quel état nous avons trouvé les finances en mai 2020 lors de notre prise de fonctions. Je suis fière d'avoir redressé la barre, d'avoir trouvé tous les moyens possibles et légaux pour assainir les finances locales qui nous avaient été laissées avec un emprunt de 100 000 euros, un prêt relais à rembourser à peine un mois après notre arrivée et que Madame la précédente Maire, à qui j'avais pourtant posé toutes les questions avant mon investiture, avait omis de nous signaler.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une opposition qui s'enferme dans le déni des réalités fiscales et budgétaires ni des remarques pernicieuses de certains.

Dès le jour de l'acceptation de nos démissions par le Préfet, Gaëlle, Michel et moi cesserons toutes nos actions communales, nos participations aux commissions intercommunales ou au sein des

différents syndicats où la commune de Vayres doit être représentée et Madame COURETY, 3ème adjointe, deviendra maire par intérim

jusqu'aux élections municipales qui devraient se tenir en novembre ou décembre.

Conseil Municipal du 30 novembre 2024

1. Installation du Conseil Municipal

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Karine Courtey, déléguée adjointe faisant office de Maire, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer dans leur fonction les conseillers municipaux.

2. Élection du Maire

M. Claude Chabaudie, le plus âgé du conseil municipal, a pris la présidence. Un candidat : M. Fabrice PÉNICHON. Bulletins : 14 / blancs ou nuls : 0 / exprimés : 14 / majorité absolue 8. M. Fabrice PÉNICHON, 14 voix, est proclamé Maire et immédiatement installé. Le Maire fait lecture de la charte de l'élu. Décision de la création de deux postes d'adjoints au Maire. Election du premier adjoint : Mme Cindy BASGROT, 15 voix, est proclamée première adjointe. Election du 2e adjoint : M. Jacques PÉNICHOU, 15 voix est proclamé deuxième adjoint.

3. Vote des indemnités des élus

Le maire : 30 % de l'indice terminal de la fonction publique soit 1 233.16 € brut par mois /Adjoint au maire : 10.7 % de l'indice terminal de la fonction publique soit 439.83 € brut par mois. Validation à l'unanimité.

4. Délégation du Conseil Municipal au Maire

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale décision, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes : 1° De procéder, dans les limites annuelles de 60 000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; 3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ; 4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ; 6° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ; 7° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ; 8° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ; 9° D'exercer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal (pour un montant inférieur à 200 000 €), le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ; 10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; 11° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ; 12° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du

code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ; 13° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 40 000 € par année civile ; 14° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ; 15° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ; 16° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

5. Mise en place des différentes commissions

Affaires Générales, travaux :

Responsable : Fabrice PÉNICHON / Membres : Jean-Pierre RÉJASSE, Mélanie ICHÉ, Régis VALLAT, Jacques PÉNICHOU

Finances, ressources humaines :

Responsable : Fabrice PÉNICHON / Membres : Claude CHABAUDIE, Mélanie ICHÉ, Cindy BASGROT, Carine BÉLIGAUD, Jean-Pierre RÉJASSE

Affaires sociales, associations et communication :

Responsable : Cindy BASGROT / Membres : Claude CHABAUDIE, Céline MAURY, Laurence JANOT, Karine COURTEY

Environnement, cadre de vie et chemins :

Responsable : Jacques PÉNICHOU / Membres : Damien VOISIN, Régis VALLAT, Cindy BASGROT, Éric LEGENDRE, Vincent NORMAND, Mélanie ICHÉ

Ecole, culture :

Responsable : Carine BÉLIGAUD / Membres : Laurence JANOT, Céline MAURY, Cindy BASGROT, Éric LEGENDRE

Appel d'offres :

Président : Fabrice PÉNICHON / Titulaires : Mélanie ICHÉ, Régis VALLAT, Claude CHABAUDIE / Suppléants : Vincent NORMAND, Éric LEGENDRE, Jean-Pierre RÉJASSE

6. Désignation des représentants aux différentes commissions communautaires

Finances et perspectives: Fabrice PÉNICHON et Claude CHABAUDIE / Economie : Fabrice PÉNICHON et Claude CHABAUDIE / Aménagement de l'espace et urbanisme : Jacques PÉNICHOU et Régis VALLAT/ Gestion de la politique de l'eau, développement durable et économie circulaire :Jean-Pierre RÉJASSE et Vincent NORMAND / Travaux- Gestion des déchets et assimilés : Fabrice PÉNICHON et Régis VALLAT / Solidarité et action sociale : Cindy BASGROT et Céline MAURY / Communication : Cindy BASGROT et Karine COURTEY / Développement touristique : Carine BÉLIGAUD et Laurence JANOT / Animation du territoire et action culturelle : Carine BÉligaud et Céline MAURY / Sports et loisirs : Cindy BASGROT et Céline MAURY.

7. Désignation des délégués au Syndicat Mixte du PNR

Désignation à l'unanimité : Jacques PÉNICHOU titulaire et Jean-Pierre RÉJASSE suppléant.

8. Désignation du correspondant défense

Désignation à l'unanimité : Céline MAURY.

9. Désignation du référent pandémie

Désignation à l'unanimité : Fabrice PÉNICHON.

10. Désignation du représentant du secteur ouest du SEHV

Désignation à l'unanimité : Jean-Pierre RÉJASSE.

11. Election du délégué auprès de l'EPCC Vienne Glane

Désignation à l'unanimité : Carine BÉLIGAUD titulaire et Cindy

BASGROT suppléante.

12. Décision modificative n°1

Décision unanime d'effectuer les décisions modificatives suivantes en section de fonctionnement : recettes : Chap.73 art. 73211 : +15626 / dépenses : Chap. 011, 012 et 65 : -15626.

Conseil Municipal du 13 décembre 2024

1. Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2024

Le procès-verbal du 26 septembre 2024 est approuvé à la majorité par 4 abstentions et 10 voix pour.

2. Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2024

Le procès-verbal du 30 novembre est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport d'activité 2023 de la CC POL

Présentation du Maire.

4. Autorisation de mandatement avant le vote des budgets

Décision, à l'unanimité, d' autoriser, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, avant le vote du budget primitif 2025. Budget principal : Chap. 20 : frais d'étude 47 € / Chap. 21 immobilisations 6891 € / Chap. 23 immobilisations en cours : 7375 €.

5. Admission en non-valeur

A l'unanimité, admission en non-valeur des titres de recettes dont le montant s'élève à 7 048.50 euros .

6. Détermination du mode de participation à la prévoyance et du montant de la participation

Décision à 2 abstentions et 12 voix pour d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, conclue entre le CDG 87 et RELYENS / MNT, avec effet au 1er janvier 2025 et de verser une participation financière, pour 2025, à hauteur de 100% de la cotisation sur les garanties de base obligatoires de chaque agent.

7. Adhésion au contrat groupe d'assurance risque statutaire 2025-2028 du CDG 87

Décision, à l'unanimité, d'accepter la proposition suivante : Assureur : CNP Assurances / Courtier : Relyens SPS / Durée du contrat : quatre ans à compter du 1er janvier 2025 / Régime du contrat : capitalisation / Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

8. Participation aux frais de fournitures scolaires des enfants fréquentant le collège de Rochechouart

Décision unanime d'accorder une prise en charge de 17 € par élève.

9. Cession d'une parcelle au lotissement des Eglantiers

Monsieur Victor HERNANDEZ propose d'acquérir le lot n°11, cadastré section A n° 2040, d'une surface de 1099 m². Autorisation unanime.

10. Validation de la cartographie des ZAE nR

Validation à l'unanimité.

11. Motion contre les déserts médicaux

La santé est une compétence de l'Etat. Aussi, face à cette situation, le Conseil Municipal de Vayres, à l'unanimité, Demande au Gouvernement, via le PLFSS, de donner les moyens aux services d'urgence et de santé publique de pouvoir fonctionner et, que ce soit pour les spécialités ou pour la médecine de ville, de permettre à chacun de retrouver un parcours de soins digne !

12. Informations

* Messieurs Jean-Pierre RÉJASSE et Vincent NORMAND représentent la commune dans la sous-commission Plan Climat Air Eau Territoire au niveau communautaire.

* Les élèves de CM2 invitent les membres du conseil au marché de Noël qui aura lieu le 20 décembre.

* La distribution des colis aux aînés débutera le lundi 16 décembre.

* Les propriétaires du bar restaurant L'Abreuvoir mettent en vente ou en location leur établissement : diffusion sur intramuros.

* La boulangerie appartenant à la famille LACHAISE est en vente, Ms LACHAISE souhaiteraient que la commune reprenne les locaux.

* Une visite des locaux de la Cité du cuir est prévue courant janvier 2025 pour les membres du Conseil municipal.

* Carine BÉLIGAUD informe le Conseil qu'un professeur de yoga a contacté l'association VIC . Elle souhaite donner des cours dans la salle des fêtes. L'association n'ayant pas donné de suite sa demande a été formulée auprès du Conseil qui ne donne pas suite.

Départ de Karine COURTEY à 21h15

* Carine BÉLIGAUD fait un compte rendu de la réunion de la Mégisserie. 20 ans de la Mégisserie en novembre prochain.

* Carine BÉLIGAUD demande s'il est possible de créer une bibliothèque accessible à tous et gratuite.

* Céline MAURY informe l'assemblée que l'épicerie en autogestion aux Salles Lavauguyon recherche un local en autogestion.

Les procès-verbaux complets des Conseils Municipaux sont à votre disposition à la mairie et sur le site internet de la commune (www.vayres.fr)

Tableau du Conseil Municipal

Fonction	Nom et prénom	Date de naissance	Suffrages obtenus
Maire	PÉNICHON Fabrice	12.08.1971	287
Première adjointe	BASGROT Cindy	29.05.1990	259
Deuxième adjoint	PÉNICHOU Jacques	06.08.1963	200
Conseillère municipale	ICHÉ Mélanie	13.06.1979	242
Conseiller municipal	NORMAND Vincent	26.11.1968	218
Conseillère municipale	COURTEY Karine	29.09.1980	182
Conseiller municipal	CHABAUDIE Claude	18.12.1952	278
Conseillère municipale	BÉLIGAUD Carine	16.12.1974	270
Conseiller municipal	RÉJASSE Jean-Pierre	20.09.1961	263
Conseillère municipale	CHALOPIN Marie	18.02.1994	280
Conseillère municipale	MAURY Céline	19.08.1982	277
Conseillère municipale	JANOT Laurence	09.07.1970	276
Conseiller municipal	VOISIN Damien	29.06.1996	276
Conseiller municipal	VALAT Régis	14.08.1964	275
Conseiller municipal	LEGENDRE Éric	23.07.1973	267

La vie municipale

Le Conseil Municipal



Monsieur Le Maire

- 1 M. Fabrice PÉNICHON
53 ans
Militaire en retraite, réserviste de l'armée de l'air

Les Adjoints

- 2 1ère adjointe : Mme. Cindy BASGROT
34 ans
Maroquinière
- 3 2ème adjoint : M. Jacques PÉNICHOU
61 ans
Agriculteur

Les Conseillers

- 4 Mme. Mélanie ICHÉ
45 ans
Chef d'entreprise
- 5 M. Vincent NORMAND
56 ans
Agriculteur
- 6 Mme. Karine COURTEY
44 ans
Agent territorial
- 7 M. Claude CHABAUDIE
72 ans
Retraité

- 8 Mme. Carine BÉLIGAUD
50 ans
Formatrice insertion professionnelle
et coach professionnelle

- 9 M. Jean-Pierre RÉJASSE
63 ans
Retraité

- 10 Mme. Marie CHALOPIN
31 ans
Chef d'entreprise

- 11 Mme. Céline MAURY
42 ans
Secrétaire

- 12 Mme. Laurence JANOT
54 ans
Conductrice de car

- 13 M. Damien VOISIN
28 ans
Agriculteur

- 14 M. Régis VALLAT
60 ans
Retraité

- 15 M. Éric LEGENDRE
51 ans
Chauffeur routier

L'école communale Pierre de Ronsard

Depuis ces dernières années, l'école de Vayres a repris sa place de « poumon » de la commune. En effet, les effectifs sont passés de 31 en 2022-2023 à 50 cette année. Au moins 55 élèves sont attendus pour la rentrée en septembre 2025. Des effectifs de petits de plus en plus importants et une arrivée importante d'enfants sur la commune ont permis la réouverture de la troisième classe. L'école est, à ce jour, ainsi composée de :

- La classe de 19 TPS, PS, MS de Maitresse Morgane assistée par Cécilia
- La classe de 15 GS, CP, CE1 de Maitresse Pauline
- La classe de 16 CE2, CM1, CM2 de Maitresse Anastasia

L'équipe a aussi été renforcée par Virginie en début d'année puis par Alicia en qualité de service civique. Alicia se déplace de classe en classe en fonction des besoins.

L'école a mené des projets pour aménager les salles de classe et pour renouveler le matériel numérique.

L'équipe enseignante tient à remercier Madame Lannette et son équipe pour son accompagnement et son combat pour l'ouverture de la troisième classe. Nous remercions également le nouveau conseil municipal mené par Monsieur Pénichon qui a assuré une continuité très forte dans les relations avec l'école.

Les relations avec le milieu associatif se sont accentuées également :

- L'Amicale Laïque des parents d'élèves a, et a toujours eu, une place très importante dans le fonctionnement de l'école par ses actions et ses aides financières.
- L'association VIC fait chaque année des dons, met à disposition les talents des couturières et organise des ateliers pour les enfants pendant les vacances.
- Le Comité des fêtes s'est joint à la fête en donnant la main et avec des dons très importants.



Les familles sont également impliquées et participent activement aux sollicitations de l'école pour participer aux sorties à la piscine, au VTT, pour faire des dons...

Ce cadre nous permet d'espérer la pérennisation du marché de Noël qui a été une belle réussite cette année grâce à la participation de tous.

Pour cette deuxième partie de l'année, pensez à réserver votre **SAMEDI 24 MAI** qui marquera la fin de notre projet cirque. Projet durant lequel les enfants vont préparer un spectacle avec la compagnie Baraka. La représentation, dans l'après-midi, des enfants sera suivie de celle des artistes en soirée. Entre les deux, vous pourrez vous divertir et vous restaurer. Le chapiteau sera installé au stade. Nous vous attendons nombreux.

Organisation du temps scolaire en semaine de 4 jours : le matin de 8h40 à 12h00 et l'après-midi de 13h30 à 16h10.

La garderie fonctionne tous les matins de 7h30 à 8h35 et le soir de 16h10 à 18h30. Au restaurant scolaire, les repas sont élaborés de préférence à partir de produits locaux et biologiques.

Vous pouvez consulter les menus sur notre site internet et intramuros, rubrique "menus cantine".

Inscription pour la rentrée de septembre 2025 : à la Mairie dès le mois de janvier 2025.

Restaurant scolaire

Les agents communaux ont redonné des couleurs au mur du fond du restaurant scolaire pour le plus grand plaisir de nos jeunes gastronomes.



Micro-Crèche Les P'tits Loups

L'association Poupy Rosy comprend 6 structures dont celle de Vayres. La micro-crèche est ouverte de 7h à 19h du lundi au vendredi. Elle accueille 12 enfants simultanément de 2 mois et demi à 6 ans, en accueil régulier, occasionnel et périscolaire. Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter la référente technique de la structure au 05.55.14.94.35 ou par mail : microcrechevayres@gmail.com.





Haie fruitière

Une haie de petits fruitiers nous a été offerte et plantée par La Pépinière à fruits sur le champ de foire devant l'école communale. Elle est composée d'un aromia, de deux myrtilliers, de deux framboisiers, de deux groseillers et d'un cassis. La commune les en remercie vivement.



Tour du Limousin

La 4ème et dernière étape de la 57ème édition du Tour du Limousin s'est déroulée sur notre commune le 16 août. La commune remercie la trentaine de signaleurs bénévoles qui ont assuré le bon déroulement de l'évènement dans les rues du bourg et des nombreux villages où la caravane publicitaire puis les coureurs sont passés.



Marché festif

La 4ème édition du marché festif a été organisée en partenariat avec la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin le vendredi 12 juillet en soirée sur la place de champ de foire. Une dizaine de stands de producteurs et artisans locaux ainsi que des associations de la commune étaient à nouveau présents pour réjouir les papilles des amateurs de produits locaux. Le groupe Calypso a assuré l'animation musicale tout au long de la soirée.

La commune remercie tous les participants, et notamment les associations communales, qui ont fait de cet évènement un franc succès. La prochaine édition est programmée le 11 juillet 2025.



Le repas des aînés suivi des vœux du Maire



Le 25 janvier 2025, l'équipe municipale a organisé le repas des aînés. Ce moment convivial et festif a réuni près de 90 convives et a rencontré un véritable succès. Quel plaisir de pouvoir se retrouver tous ensemble autour d'un bon repas. Il était important pour la nouvelle équipe municipale de re créer du lien. Le Maire, les conseillers et leurs proches ont fait la cuisine et le service.

Une belle journée qui fût clôturée par les vœux du Maire, qui avait pour l'occasion convié tous les habitants de la commune.



Le marché hebdomadaire

Tous les samedis matin a lieu sous la halle du champ de foire notre marché hebdomadaire.

Vous y retrouverez une maraîchère, un vendeur d'huîtres, un marchand de pain, miel, plats et tartes maisons ainsi que des créatrices d'objets en impression 3D.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie si vous souhaitez vous y installer pour proposer vos productions. L'emplacement est gratuit.



Récolte des châtaignes à la Châtaigneraie communale de Puytreillard

L'équipe enseignante, les élèves, les agents ainsi que certains conseillers municipaux se sont rendus à la Châtaigneraie lundi 14 octobre afin de procéder au ramassage des châtaignes tous ensemble. L'intégralité des ventes s'élevant à 994.60 € a été remis à la coopérative scolaire et contribuera au financement du projet de fin d'année de l'école.

Rappelons que cette châtaigneraie a été créée à l'initiative de la commune en 2013 et qu'elle compte 97 châtaigniers de 4 variétés différentes.



Entreprises et commerces à Vayres

Dans le bourg :

La Familiale : Épicerie

1 rue de la Roseraie / 05.87.08.22.65

F'ânes de carottes : Fabrication et création de savons artisanaux

11 rue Aurore Sand / 06.88.77.54.11

Divin'in'tif : Salon de coiffure

7 rue Aurore Sand / 05.87.19.40.11

Estella Institut : Institut de beauté

32 rue Belles Roses / 05.55.14.27.54

Desialiray : Cordonnerie

1 rue Belles Roses / 09.82.22.76.85

B.M.C.D. matériaux : Matériaux et location de matériel de travaux

30 rue des Poètes / 05.55.78.15.48

François WINTERSHEIM : Entretien espaces verts et petits travaux

3 rue Raymond Poulidor / 07.84.51.86.68

Ets Lanaud : Matériel agricole

Route de Saint-Mathieu / 05.55.78.22.77

Les P'tits Loups : Micro-crèche

Rue Pierre de Ronsard / 05.55.14.94.35

R.C.K. entreprise : Tous travaux de bricolage

Le Mas du Roule / 05.55.78.22.07

Jean-Philippe PARACHOU : Maçonnerie, carrelages

Rue Fée des neiges / 05.55.78.49.90

LA VIE MUNICIPALE

Dans les villages :

Laurence BOYER : Vente de fruits et légumes

La Treille / 06.89.18.99.92

Baby Troc : Vêtements et jouets d'occasion

Maison neuve de Prun / 05.55.79.10.84

Le petit haricot : Maraîcher

3 Limont / 07.81.75.03.24

La ferme des simples : Plantes aromatiques et médicinales

La Côte / 05.55.32.80.93

Rien de Trop : Service de jardin et maison

2 Le Moulin des Monts / 06.85.45.79.77

La petite bouchée : Traiteur

8 La Guinandie / 06.11.67.73.47

La Galerie M : Menuiseries (Fenêtres, volets, portails,...)

14 Le Grand Meynieux / 06.70.30.50.93

Patrice BATIER : Maçonnerie

Les Monts / 07.71.00.32.30

A2i : Bureau d'étude et ingénierie

La Grande Chaise / 05.55.70.52.78

Jochem WOUTERS : Poules pondeuses et oeufs

Route de Cramaud - Les Combes / 06.13.82.08.63

Les Cœurs de Roche : Pension canine

12 Glandoulas / 06.63.87.46.28

Bernard MAILLE : Jardinage et multi travaux

Les Monts / 06.35.26.85.78

L'ACTUALITE DU PARC

« Nôstra vita s'inventa aqui »



Retour sur 2024

Engagé dans une démarche de préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers, le Parc a poursuivi ses efforts **sur les milieux aquatiques**, notamment par la restauration de mares et la valorisation de zones humides. En matière de **biodiversité**, différents projets d'acquisitions de connaissance ont été menés sur les libellules, les moules perlières ou encore les chauves-souris.

Un parc pour tous

En 2024, le Parc a également renforcé ses missions d'**accompagnement auprès des différents publics**. A titre d'exemples :

- **1420 ÉLÈVES** ont bénéficié d'animations gratuites pour découvrir les richesses du territoire
- **72 AGRICULTEURS** ont été accompagnés vers une meilleure prise en compte de l'environnement
- **68 FORESTIERS** ont été sensibilisés aux enjeux environnementaux et sociétaux du territoire
- **14 HÉBERGEURS** touristiques ont été accompagnés dans leur démarche de développement durable
- **12 CUISINIERS** scolaires ont été formés à une cuisine équilibrée, faite-maison, locale et de saison
- **9 ARTISANS D'ART** ont été accueillis en résidence pour tisser le lien entre paysage, culture et savoir-faire

Les collectivités quant à elles ont pu s'appuyer sur le Parc pour mener à bien leurs projets en matière de **transition énergétique, d'urbanisme ou encore de gestion de la ressource en eau**.

Le saviez-vous ?

De par son appartenance au Parc, votre commune bénéficie d'une aide de l'État appelée «dotation aménités rurales». En 2024, cette aide s'est élevée à près de 1 million d'euros répartis sur l'ensemble des communes du Parc.



Connaissez-vous le/s délégué/s Parc de votre commune ? Renseignez-vous en mairie.

En 2025, rejoignez le mouvement !

Participez au « Printemps sans tondeuse »

Cette année encore, le Parc invite tous habitants du Périgord-Limousin à laisser leur tondeuse au garage du 21 mars au 21 juin. L'objectif ? Assurer le gîte et le couvert aux nombreux insectes qui peuplent nos jardins et ainsi agir pour la préservation des pollinisateurs sauvages, maillons indispensables de la biodiversité et de notre agriculture locale.



Donnez votre avis sur l'avenir du Parc

Tous les 15 ans, le Parc revoit son plan d'action pour l'adapter aux nouveaux enjeux du Périgord-Limousin. La révision de ce document, appelé « Charte du Parc », est indispensable au renouvellement du label Parc et donc une étape essentielle dans la vie du territoire. Après une large phase consultation des habitants, élus et partenaires locaux, la rédaction de la nouvelle charte est en cours de finalisation. Elle sera par la suite diffusée au travers d'une consultation publique qui offrira à tous la possibilité de s'exprimer sur ce projet.

Rendez-vous dans quelques mois !

Restez informé.e



Inscrivez-vous à la newsletter du Parc, pour recevoir chaque mois un point sur les actualités du moment et sur les animations à venir.

➡ pnr-perigord-limousin.fr/#newsletter

www.pnr-perigord-limousin.fr
info@pnrpl.com
05 53 55 36 00



Le syndicat d'eau potable en 2024

Le Syndicat Vayres et Tardoire a engagé un important programme de renouvellement de canalisations cette année. Ce sont **10 km** de réseaux (2% du linéaire de réseau) qui ont été renouvelés, par les entreprises Pradeau TP, CMC TP et CISE TP pour un montant de plus de 1,25 millions d'euros. Ces travaux se répartissent sur les communes de Champsac (le Bourg), Champagnac la Rivière (Clos Bourru), Oradour-sur-Vayres (Parade, Curebouteille, Av Georges Guingouin), Cussac (Les Bonnes Fontaines), Vayres (Merlis), Dournazac (La Gaudonie) et les Salles Lavauguyon. Les anciennes conduites en PVC, de mauvaise qualité et présentant quelques fuites, sont remplacées par des canalisations en fonte, qui permettent une meilleure durabilité dans le temps.

Le SIAEP a également œuvré sur l'amélioration de deux stations de production d'eau potable. L'entreprise Epineux débroussaillage a permis de dégager une zone autour de la station de la Martinie (Champagnac la Rivière), afin de permettre à l'entreprise SOC d'installer un tout nouveau système de traitement à base de calcaire pour rendre l'eau moins agressive. L'entreprise SOC a également commencé les travaux à la station de la Haute Barrière (Champsac) pour éliminer les résidus de métabolites de pesticides.

Le syndicat, accompagné de son délégataire SAUR, peut déjà voir les effets positifs de tous les travaux engagés ces dernières années avec une nette amélioration du rendement de réseau et de la qualité de l'eau avec 100% de conformité des analyses d'eau effectuées sur l'année 2024.



Les Bonnes Fontaines—Cussac



La Martinie—Champagnac la Rivière



Clos Bourru—Champagnac la Rivière



Renforcement les Salles Lavauguyon



Parade—Oradour sur Vayres

Retrouvez-nous sur notre site internet :
www.siaep-vayres-tardoire.fr

Accueil du lundi au vendredi à la mairie
d'Oradour-sur-Vayres ou par téléphone au
05 55 78 23 97

Le Syndicat, c'est 11 communes,
474 km de réseau, 425 000 m³ d'eau
potable produits par an avec, pour
2023, un rendement de réseau de
81,36 %.

Les projets du syndicat pour 2025

L'année 2025 semble se dessiner comme une année restrictive en terme de subventions allouées par nos différents partenaires (Agences de l'Eau, Département et État). Cependant le syndicat a à cœur de maintenir un programme d'investissement élevé tout en maintenant un prix de l'eau constant jusqu'en 2026 sur la part Collectivité (hors part SAUR). Le renouvellement de canalisations anciennes sera la priorité de l'année 2025.

Les associations



Amicale des Anciens de l'U.S. Vayres



2010 / 2025

Une bien belle année 2024 pour notre Amicale où il fait bon se retrouver lors de nos différentes manifestations. Une Amicale où règne une vraie amitié entre différentes générations, le respect de l'autre tout en ayant le sens du partage.

De formidables moments autour d'un bon repas réservé aux adhérents et leur famille en janvier, notre voyage de 2 jours en avril avec 55 participants qui nous a amené en Bretagne et au Mont Saint-Michel en passant par Saint-Malo, la Pointe du Grouin, Cancale, sous un magnifique soleil et pour finir sur Rennes afin d'assister au match Rennes / OM. La journée grillade et partie de pétanque au stade en Juin. Le repas dansant (Couscous) en novembre qui vient clôturer l'année.

Une Amicale qui compte à ce jour 75 adhérents (où il manque beaucoup d'anciens joueurs et dirigeants) et qui possède une trésorerie très saine. La cotisation à l'Amicale reste inchangée à savoir 25 €.

Aussi nous déplorons la disparition le 29 juin dernier de notre cher club vert et blanc l'USV. C'est avec une grande tristesse que nous perdons au sein de notre commune un grand club de foot où il était dur de venir gagner et que plus personne ne verra évoluer sur les différents terrains du département voir régional mais surtout cette association qui a tant fait vivre notre petite commune pendant 75 ans.

Projets 2025:

* Récupération de la buvette de l'usv et petits travaux d'isolation (création d'un lieu de vie)

*Journée des anciens de l'USV pour les **15 ans de notre amicale**

(date et programmation à définir) l'occasion de retrouver beaucoup plus de joueurs dirigeants vayrois.

* Création d'une équipe d'anciens joueurs au sein de l'Amicale afin de se retrouver ballon au pied sur notre cher Stade Charles Leclerc (Modalité, nombre, fréquence à définir)

Manifestations 2025 :

_ Dimanche 19 janvier : Repas des adhérents et leurs familles, vœux et galettes des rois.

_ Samedi 19 avril au Lundi 21 avril : (3 jours) Voyage à PORTO.

_ Samedi 21 juin ou 28 juin : Fête de la musique ou Journée Grillade

_ Dimanche 5 octobre : Assemblée Générale

_ Samedi 22 novembre ou Dimanche 23 novembre : Repas Dansant

Bureau 2025

°Président: LALOI Stéphane

°Vice-Président: BOIJOUT Patrick

°Secrétaire: LALOI Jean

°Secrétaire Adj: MALET Catherine

°Trésorier: CHABAUDIE Claude

°Trésorière Adj: DEGUY Jacqueline

L'Amicale des anciens de l'US Vayres vous souhaite d'ores et déjà une excellente fin d'année et le meilleur pour 2025 ainsi qu'à vos proches

Amicalement

Pat&Max

PAT&MAX

L'association Pat&Max a été créée en septembre 2023 par deux femmes autodidactes et passionnées. C'est une association à but non lucratif qui a pour objectif de faire découvrir l'univers de l'impression 3d au grand public. A ce jour, l'impression 3d est beaucoup plus connue au sein des grandes villes et, à cause ou grâce à cela, nous mettons un point d'honneur à vouloir que le monde rural découvre comment on peut créer et imprimer des objets en 3 dimensions (3d).

Nous sommes donc ravies de vous annoncer, que pour l'année 2025, nous allons continuer d'organiser des ateliers « découverte impression 3d » à la salle située au-dessus de la mairie. Les dates vous seront indiquées au moment venu dans la mesure où cela dépend du nombre d'inscrits.

Cependant, nous vous invitons à venir nous rencontrer au marché de Vayres, sous la halle, un samedi matin sur deux, de 9h à midi afin de découvrir nos impressions déjà réalisées.

Nous sommes à votre écoute pour toute création particulière que vous souhaiteriez, que ce soit pour des pièces de rechange, des jouets ou encore de la décoration. Sait on jamais un petit cadeau à offrir ou juste pour un petit plaisir, tout est possible. En parallèle, pensez également que nous faisons de l'accompagnement numérique. Que ce soit pour apprendre à utiliser un ordinateur, smartphone ou tablette, ou même encore pour faire des démarches administratives, nous restons à votre disposition aux mêmes jours et horaires. Nous sommes joignables par téléphone ou mail si vous avez des questions.

Nous remercions chaleureusement l'ancienne Maire de Vayres, Madame Vanessa LANNETTE ainsi que la responsable des associations, Madame Karine COURTEY pour leur accueil chaleureux et leur soutien, ainsi que toutes les personnes qui nous ont fait confiance jusque là.

Pat&Max



Vayres Initiatives Culturelles



Tout au long de l'année 2024, l'association Vayres Initiatives Culturelles (VIC) a poursuivi le développement et la diversification de son offre d'activités culturelles à destination des habitants de la commune (et des alentours), avec toujours pour objectif principal de rassembler la population locale et créer du lien social autour d'événements et d'animations abordables et accessibles à tous.

Les vayrois ont ainsi profité d'une veillée contée avec les membres de l'association Conteurs en Chemin

; de deux soirées théâtre avec les troupes 3 poil et 1 ch'veu et Au fond à gauche venues régaler les spectateurs de leurs situations toujours plus rocambolesques les unes que les autres ; d'une soirée jeux ouverte à tous pour un moment de partage convivial ; d'une randonnée contée avec Hélène Beuvin (compagnie Contes Gouttes) sur terre, et – surprise !! – Monica Costamagna dans les airs ; et de la fête de la musique gratuite et en plein cœur de Vayres avec le trio La Louve (mêlant textes militants et rêveurs) et le set impeccable de DJ Pick-G et ses sonorités éclectiques.

Malheureusement, le concert de l'ensemble symphonique Enigma, initialement prévu en fin d'année, n'a pu avoir lieu suite à la disparition brutale et tragique de leur chef d'orchestre Jean-Pierre Raillat.

Concernant les activités hebdomadaires, les participantes à l'atelier couture ont confectionné de petits sacs en tissu pour que les enfants de la maternelle de l'école puissent mettre leurs chaussons. Elles ont également été sollicitées par les institutrices pour réaliser une « fleur à compter » pour aider les enfants dans leurs apprentissages. Les cours de yoga se sont également poursuivis, mais après plusieurs années à nous relaxer (et c'était pas gagné), Tracey Fenner a souhaité passer la main. C'est ainsi que dès le mois de juin, Mélanie Ruscica a pris le relais. Autre nouveauté 2024, l'arrivée de l'atelier fitness avec Séverine venue remuer les habitants de la commune dans la joie et la bonne humeur.

Nouveauté 2024, la mise en place d'un partenariat entre l'association et La Mégisserie à Saint-Junien. Cela a permis aux adhérents de VIC de profiter de tarifs préférentiels pour deux spectacles : A mon frère (le 16 février à la maison du temps libre à Rochechouart) et Morphée (le 4 mai à La Mégisserie), ainsi que pour une soirée au Cabaret d'Hiver à Saint-Junien.



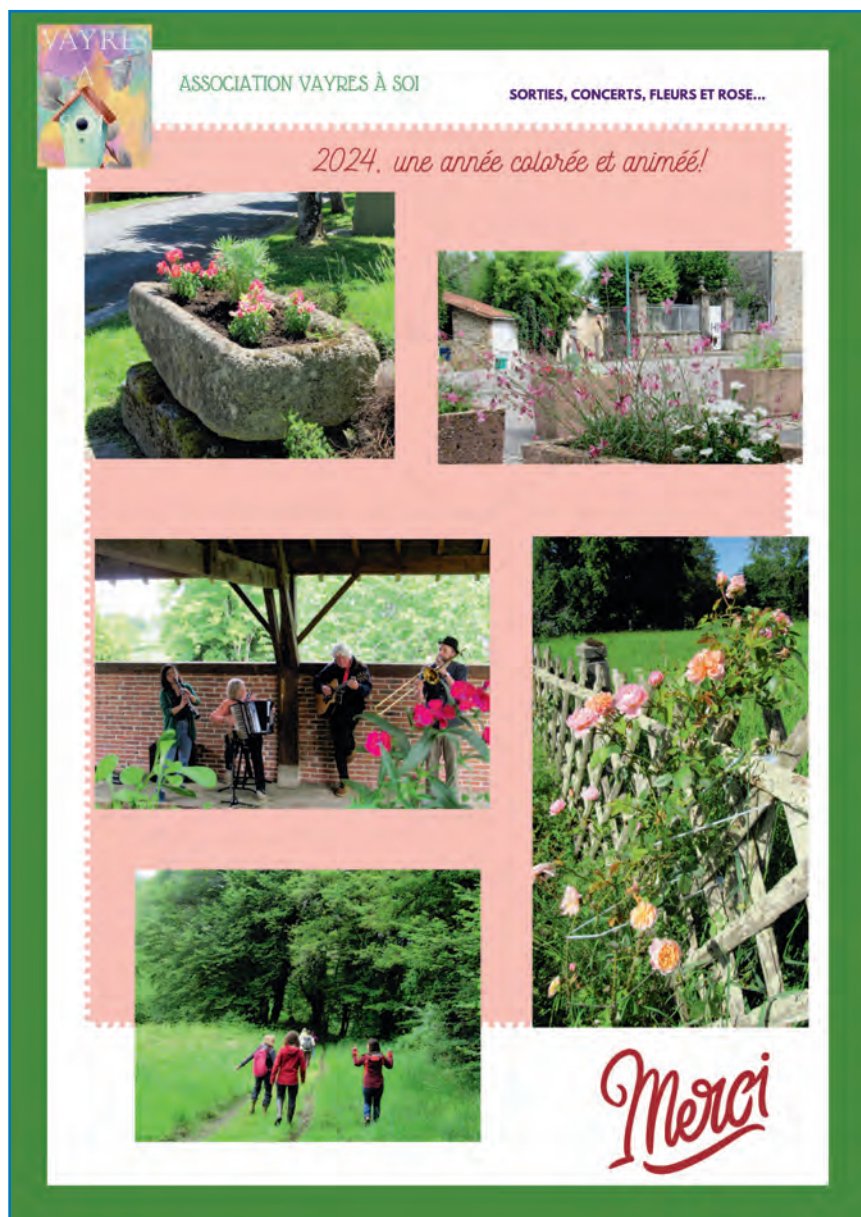
Toute l'équipe de l'association VIC souhaite remercier toutes les personnes (les fidèles comme les nouvelles, adultes et enfants) venues tout au long de l'année 2024 assister aux soirées organisées par l'association, mais également aux ateliers. Un grand merci également aux intervenants de ces ateliers sans qui ils ne pourraient avoir lieu. Et les derniers remerciements vont au Comité des Fêtes de Vayres pour son aide précieuse (notamment lors de la fête de la musique), et aux Vayres à Pied qui nous ont accompagnés pour le circuit de la randonnée contée.

Le calendrier 2025 se peaufine, mais il sera encore riche de propositions avec toujours des soirées théâtre, la fête de la musique, une veillée et une randonnée contées, une dictée, une soirée rollers disco et d'autres surprises...



Contact : vayresinitiatives87@gmail.com // facebook.com/vayresinitiatives878

Vayres à soi



Pour commencer, nous vous souhaitons une douce et bonne année 2025!

Vayres à Soi est une association écologiste libre et indépendante. Nous avons proposé, en 2024, des projets dont vous n'avez pas eu connaissance: un projet de végétalisation de l'ancien cimetière de Vayres en faveur de la biodiversité avec mise en route d'un processus de labellisation et une bibliothèque éphémère. Ils ont reçu « lettre morte » ou agressivité. Nous avons fait, également, l'expérience d'une mise au banc, d'un travail de sape.

Vayres à Soi est une association fondée par deux habitantes exigeantes qui, humainement, ne cautionnent ni le favoritisme, ni la maltraitance. Nous ne souhaitons pas être intégrées en raison des méthodes utilisées, des façons de faire et de penser qui souhaitent diviser, abîmer et décider, qui sont les bons et les mauvais vayrois. Nous pensons aux agents, acteurs locaux et à notre double expérience du village depuis plus de 3 ans en tant qu'association et habitantes.

Nous travaillons en faveur de la nature, de la protection de la biodiversité et donc de la vie. La crise de la biodiversité est majeure et commune à chaque parcelle du village. Elle exige une reconnaissance de son état, un travail sérieux, un engagement commun et nourri. Vous êtes les bienvenus. Nous ferons, à notre échelle, le maximum.



Les Roses d'Automne

Malgré une année difficile, l'association Les Roses d'Automne a continué son chemin avec des réunions 2 fois par mois.

Le 25 février nous avons enregistré le décès d'un de nos adhérent en la personne de Monsieur René CHALEIX domicilié aux Salles Lavauguyon. Tous les adhérents du club ainsi que le bureau présentent leurs sincères condoléances à sa compagne Mme Marie-Thérèse PRÉCIGOUT.

Je vous souhaite, ainsi que le bureau, de bonnes fêtes et surtout une bonne santé pour tous.

Le Président



Association Communale de Chasse Agréée

Plaisir cynégétique - Sécurité - Ethique - Gestion

Président : Jean Francis Chabernaude (05.55.48.61.43-06.79.22.49.91)



L'Assemblée Générale s'est tenue le 16 Juin 2024 à la salle polyvalente en présence de Mme Courtey Adjointe en charge des Associations. Elu en 2023 pour 3 ans, le Conseil d'Administration de l'ACCA composé des 9 membres suivants sera renouvelé en 2026.

Président : Jean Francis Chabernaude

Vice Président : Mathieu Riaud

Secrétaire : Jean François Desrue

Secrétaire Adjoint : Didier Boulesteix

Trésorier : Guy Roche

Trésorier Adjoint : Kevin Duprat

Membre et Président d'Honneur : Fernand Maveyraud

Membre : Philippe Typhonnet

Membre : Jean-François Voisin

Le banquet de la chasse a eu lieu le 11 Février 2024 et a connu un beau succès. Plus de 150 convives ont pu apprécier un menu de gibier dans une ambiance amicale et festive. Bien entendu le banquet sera renouvelé en 2025 à la date du 9 Février. Le bilan financier 2023-2024 est globalement équilibré avec un état stable de notre trésorerie. Le budget 2024-2025 a été approuvé sans augmentation du prix des cartes adhérents.

Le Grand Gibier se porte bien, les plans de chasse 2023-2024 ont été réalisés dans la quasi-totalité avec un prélèvement record pour les sangliers. Cette population doit être très bien régulée afin de limiter les dégâts agricoles encore trop importants. C'est pourquoi pour cette saison, la Fédération Départementale des chasseurs ne facturera pas les bracelets sangliers bêtes rousses et noires.

Le grand cervidé (cerfs, biches et jeunes) est en croissance sur plusieurs secteurs du territoire mais avec des dégâts en contrepartie. Le plan de chasse 2024-2025 prévoit une légère augmentation du prélèvement. La population de chevreuils reste stable à un bon niveau mais le petit cervidé paie un lourd tribut aux 2 routes à grande circulation qui traversent la commune, ce qui implique une gestion prudente de l'espèce.



Automobilistes, ralentissez à la vue du panneau vous traversez une zone de « **Chasse en cours** »

Les règles de chasse en battue sont établies pour la sécurité de tous. Les panneaux jaunes « Chasse en cours » placés par les chasseurs sur les routes qui traversent une zone de chasse sont là pour limiter les risques de collision avec les grands animaux et les chiens. Les usagers de la route doivent respecter cette signalisation.

Petit Gibier : un mieux ?

Le projet de réimplantation du faisan « rouge » de Mandchourie dans le cadre du protocole CORFU SOLAIRE de La Treille s'est continué en 2024. Un lâcher de 70 jeunes oiseaux fourni gratuitement par la Fédération Départementale des chasseurs a été effectué au début de l'été. Ces faisans sont venus grossir le lâcher de 2023 à partir duquel on peut observer de nombreux oiseaux bien acclimatés. Le tir des faisans « rouges » reste bien entendu interdit.

Les comptages nocturnes faits en début d'année sur un circuit établi depuis plusieurs années permettent de suivre l'évolution des populations d'abord des lièvres, des grands animaux mais aussi des prédateurs comme les renards. L'indice de présence est ensuite calculé pour chaque espèce comptée ; c'est un outil complémentaire pour une bonne gestion des espèces sauvages.

Les palombes, sédentaires ou migrantes sont devenues un gibier très attractif pour de plus en plus de chasseurs en raison de leur abondance pendant toute la saison cynégétique. Il n'est pas rare de voir 2 couvées par an même à proximité des maisons d'habitation comme le montre la photo prise dans le bourg de Vayres en Août 2024.

Les canards cols verts restent bien implantés sur les étangs et dans nos bois, les chasseurs de bécasses ont pu faire voler le noble oiseau pendant tout l'hiver dernier.

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas toujours. Après une année 2023 très chaude et sèche, 2024 a vu arriver les pluies en trop grande quantité ce qui a mis nos amis agriculteurs en grandes difficultés pour les récoltes de fourrage et maïs. En ces moments difficiles pour eux, nous les remercions vivement ainsi que les forestiers sans qui la pratique de la chasse populaire en ACCA serait impossible. Merci également aux gardes de l'ACCA et autres piégeurs qui font un travail de régulations des espèces nuisibles et invasives toute l'année.

Bonne saison 2024-2025 qui s'annonce déjà bien et Meilleurs Vœux pour 2025.

Le Président et le Conseil d'Administration



Palombe nourrissant ses oisillons en Août 2024 dans le jardin de R. Maveyraud à Vayres

Comité des Fêtes



L'année 2024 fut, pour votre comité des fêtes, une magnifique année. Nous avons eu la joie d'accueillir de nouveaux bénévoles, cela a donné un coup de jeune à nos manifestations.

Grâce à tous nos bénévoles nous avons pu cette année organiser pas moins de 8 manifestations.

Un loto début mars, notre traditionnel vide-grenier accompagné du casse-croûte chaudière le lundi de Pâques, la course de caisses à savon, notre fête patronale et sa randonnée gourmande, un loto au mois d'octobre, un autre au mois de novembre et enfin 2 lotos au mois de décembre organisés sur le même week-end où les bénéfices ont été reversés au Téléthon ainsi qu'à la coopérative scolaire pour le projet cirque.

En ce qui concerne la course de caisse à savon qui a eu lieu en juin, nous tenons à remercier et féliciter tous les participants d'avoir répondu présents et nous espérons les revoir les années à venir et incitons les habitants de Vayres à concevoir une caisse à savon et participer à cette course.

La fête patronale a pris un nouvel élan cette année, et nous tenons à continuer à la développer autant que possible. Depuis 2 ans nous avons fait le choix d'y joindre un marché d'artisans et de producteurs, les manèges ont fait leur retour, et la randonnée gourmande connaît toujours un franc succès. Un immense merci à tous ceux qui ont fait en sorte que cette fête soit ce qu'elle a été et ce qu'elle sera.

L'année 2025 promet d'être une belle année également, nous allons cette année fêter les 20 ans de la batteuse, nous vous promettons toujours de la bonne humeur, de la joie et de la gaieté lors de nos manifestations. Nous comptons sur vous pour nous aider à faire perdurer nos activités qui font vivre notre belle commune. Les idées ne manquent pas pour dynamiser notre village.



Comme chaque année nous tenons à remercier toutes les personnes qui participent aux différentes manifestations, ainsi que tous les bénévoles sans qui rien ne serait possible (comme le dit un bon copain du comité « sans les bénévoles tout s'envole »). Pour rappel le Comité des fêtes est une association à but non lucratif, notre seul but est de vous divertir et d'animer notre commune. Si vous souhaitez rejoindre notre équipe, vous impliquer dans cette belle aventure, contactez-nous : comitesdesfetes.vayres@yahoo.fr

Le bureau 2025 est composé de :

Président : Thomas LECHERBAULT
Vice-Président : Christelle MICHEL
Trésorière : Élodie SCHLOSSER
Vice-Trésorière : Coraline BÉLIER
Secrétaire : Guillaume PÉCOUT
Vice-Secrétaire : Alexandre LEONARD

Amicale Laïque de l'école de Vayres

L'Amicale Laïque est une association constituée de parents d'élèves volontaires et d'enseignantes de l'école. L'Amicale se donne pour mission d'ajouter un « petit plus » dans la vie scolaire des élèves.

L'année 2023-2024 a été riche en manifestations ! Nous avons organisé :

- Une tombola avec des tickets à gratter.
- Un marché de Noël dans l'enceinte de l'école. L'après-midi a commencé par la vente de production d'élèves et de boissons chaudes. Des artisans se sont joints à la fête. Le marché a été suivi de l'arbre de Noël durant lequel chaque élève de l'école a reçu un cadeau offert par l'Amicale et distribué par notre majestueux Père Noël. La journée s'est clôturée par un goûter convivial. En plus des familles, de nombreux habitants de la commune sont venus nous rendre une petite visite très appréciée des enfants.
- Un loto à la salle des fêtes de Vayres.
- Une distribution des chocolats de Pâques.
- Une fête de fin d'année durant laquelle les parents ont pu participer à des activités artistiques avec leurs enfants. Nous avons ensuite partagé un repas convivial avec des mets

confectionnés par les enfants, des membres de l'Amicale ainsi que quelques volontaires.

Grâce à ces actions, le voyage de fin d'année a pu être financé dans sa totalité. Nos élèves ont pu découvrir, avec joie, la Vallée des singes.

Une carte cadeau illicado d'une valeur de 30 € a été offerte aux élèves quittant l'école primaire pour partir au collège. Nous leur souhaitons une belle réussite !

Pour cette nouvelle année scolaire, le bureau suivant a été établi :

Président : Mickaël Combe / Vice-présidente : Laura Thorelle
Secrétaire : Cindy Basgrot / Vice-secrétaire : Anastasia Dincq
Trésorière : Magalie Fauchoux / Vice-trésorière : Aurore Pommereul

Nous souhaitons remercier vivement :

- Tous les membres actifs qui nous aident à organiser et à gérer les manifestations.
- Les municipalités de Vayres et Chéronnac pour leur implication et soutien.
- Les commerçants et les habitants de la commune.

Nous tenons particulièrement à remercier Cindy Basgrot pour son temps et son énergie durant ses années de présidence au sein de l'association. Nous la comptons toujours parmi nous en tant que secrétaire pour cette nouvelle année scolaire 2024-2025.



Les Vayres à Pieds au pays de la météorite

Le club compte environ 80 licenciés. La randonnée pédestre est une activité physique où l'on peut à la fois faire un effort prolongé, prendre le temps de s'attendre, discuter, toujours dans un esprit de groupe.

N' hésitez pas à parler de l'association autour de vous, les nouveaux adhérents sont les bienvenus. Nous proposons deux sorties avant l'adhésion.



Nous marchons tous les mardis après-midi (environ une quarantaine de personnes) quand la météo est bonne. Nous formons deux groupes : 8-9 km pour le premier (4 km/h) et 10-12 km pour le second (5 km/h). Chaque mardi nous allons sur une commune différente, le planning est établi par trimestre.

Bilan de l'année 2024 :

9/01 : galette des rois à Vayres

6/02 : crêpes aux Salles Lavauguyon

28/04 : Randonnée du muguet et repas paëlla à Vayres

25/ 05 : Voyage à Allanche : transhumance des troupeaux de vaches Salers dans la ville. Très beau voyage, le bus était plein

25/06 : Pique nique de fin d'année au plan d'eau de Saillat avec randonnée (50 personnes présentes).

Reprise le 03/09 à Vayres

10/09 : randonnée sur la journée à Chéronnac avec pique nique aux sources de la Charente, 14 km (7 le matin et 7 l'après-midi).

17/11 : randonnée et repas téléthon à Vayres.

20/12 : AG du Club.

Une cotisation annuelle de 20 € est demandée.

Celle-ci couvre les frais de fonctionnement de l'association.

Composition du bureau :

Présidente d'honneur : Mme le Maire

Présidente : Mme Maryvonne ROYER

Trésorière : Mme Michèle JANNET

Secrétaire : M. Philippe FAUPIN

Secrétaire adjointe : Mme Muriel LAUVERGNE



ACPG-CATM - VAYRES / CHERONNAC

40 rue Charles Silvestre 87000 LIMOGES Tel : 05.55.79.53.28 - E Mail : acpg-catm87@wanadoo.fr

Association départementale des anciens combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc
T.O.E. - missions extérieures et veuves de la Haute-Vienne.



Notre association, créée en 1945, au retour des prisonniers de guerre venait en aide aux prisonniers et à leurs familles : aide médicale, matérielle et financière.

Elle est 100 % bénévole et accueille à ce jour les combattants d'Indochine, les militaires d'opérations extérieures, les veuves, les pupilles de la nation et les adhérents sympathisants qui ne bénéficient pas du secours de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre) mais peuvent bénéficier des secours de la fédération nationale des A.C.P.G.-C.A.T.M. qui dirige nos associations départementales.

Pour des raisons diverses, et il n'est pas de notre volonté d'en juger, nous continuons le bénévolat à 100 % et continuons l'aide humanitaire envers les anciens combattants et leurs proches par :

- Visites en hôpitaux, maisons de retraite, adhérents isolés, malades et handicapés.
- Distribution de colis aux nécessiteux et plus de 85 ans.
- Aide matérielle et financière aux plus démunis d'entre nous.

Et aussi :

- Perpétuer le devoir de mémoire en incitant les jeunes générations à pérenniser l'action de nos aînés afin de défendre notre France.
- Assister aux cérémonies patriotiques en hommage à nos morts de Vayres-Chéronnac aux monuments aux morts de ces deux communes.

Le monument de Vayres a été inauguré le 28 septembre 1958 par le Maire Charles LECLERC, blessé lors de la première guerre mondiale. Parmi les personnalités présentes, le président départemental A.C.P.G.-C.A.T.M. de l'époque, Monsieur MONCHAUCHÉ rappela : « Nous sommes tous de la même grande famille ; nous n'avons pas souffert pendant des mois et des années dans les mêmes conditions sans qu'il ne se soit forgé entre nous une communauté d'affection et de solidarité qu'il ne faut pas laisser périr. Remercions tous nos morts pour l'œuvre qu'ils ont accompli ; par deux fois ils nous ont donné la victoire, donc deux possibilités de vivre Français dans une France que peuvent régir ces trois mots de notre devise républicaine : Liberté – Egalité – Fraternité ».

Tout ce qui a été dit ne serait pas réalisable sans l'aide précieuse de leurs Maires : Madame LANNETTE MICHAUT à Vayres et Monsieur Raymond VOUZELLAUD à Chéronnac, et ce, malgré les événements que nous déplorons à Vayres.

Afin de n'écarter de la tâche commune à accomplir le concours d'aucun adhérent, l'association s'interdit toute activité politique, philosophique et religieuse. Elle est et demeure indépendante de tous les partis politiques et de tout gouvernement.

L'année 2024 égale les années passées et, pour des raisons de santé et un certain malaise, la section a ralenti un peu son action mais n'en continue pas moins ses engagements :

- Vœux
- 8 mai : Limoges, Vayres et Chéronnac.
- 14 juillet : Limoges.
- 7-8 septembre : Forum des associations à Limoges.
- 25 septembre : journée nationale des harkis
- 31 octobre : Hommage à Maurice GOUDY au cimetière du Chalat.
- 11 novembre : Limoges, Vayres et Chéronnac
- 5 décembre : Commémoration à Limoges, Vayres et Chéronnac de la fin de la guerre d'Algérie.

Nous avons une pensée à la Toussaint pour le lieutenant DELAVIE né à Vayres, découvreur des postes d'écoute en 1915 dans les tranchées allemandes. Nous sommes allés au cimetière de Vayres où il repose.

Afin de perpétuer le souvenir de nos anciens combattants, rejoignez-nous.

Notre assemblée générale s'est déroulée le 26 octobre à Chéronnac sous la présidence de M. VOUZELLAUD, Maire et de Gérard POREAU, président départemental honoraire.

Nouveau bureau :

Présidente : Catherine MALET

Secrétaire : Christian DANIEL

Trésorier : Gérard POREAU



Cérémonie en l'honneur de M. Marcel GOUDY
le 31 octobre

Pour le bureau, Gérard POREAU

L' Agenda des associations de l'année 2025

Les dates ci-dessous sont celles indiquées par les associations avant la fin de l'année 2024

Les Roses d'Automne organisent un mercredi sur deux leurs après-midis belote du 8 janvier au 10 décembre
sauf aux mois de Juillet et Août

JANVIER

7 janvier - Vayres à Pieds : Galette des rois
8 janvier - Roses d'Automne : Assemblée Générale
12 janvier - Comité des fêtes : Assemblée Générale
17 janvier V.I.C. : Assemblée Générale
19 janvier - Anciens de l'USV : Repas des adhérents

FEVRIER

1er février- Amicale laïque : Loto
9 février - A.C.C.A. : Repas
15 février - V.I.C. : Veillée contée

MARS

1er mars - Comité des fêtes : Loto
8 mars - V.I.C. : Soirée rollers disco

AVRIL

13 avril - Amicale des anciens de l'USV : Initiation au foot en marchant
21 avril - Comité des fêtes : Vide-Grenier
Casse-crôte chaudière

23 avril - V.I.C. : Théâtre

27 avril - Vayres à Pieds : Randonnée du muguet

MAI

8 mai - ACPG-CATM : Commémoration armistice
17 mai - V.I.C. : Dictée sous la halle du champ de foire
24 mai - Amicale laïque : Journée cirque

JUIN

8 juin - V.I.C. : Randonnée contée
21 juin - V.I.C. / Anciens de l'USV : Fête de la musique
28 ou 29 juin - Anciens US Vayres : grillades au stade

JUILLET

11 juillet - Marché festif

AOUT

23 août - Anciens de l' USV : Concours de pétanque
23 et 24 août - Comité des fêtes : Fête patronale
30 août - Vayres à Soi : Fête généreuse de la Rose spéciale Saint-Fiacre (vente/troc plantes, braderie spéciale rentrée, ateliers, balade florale)

SEPTEMBRE

27 septembre - Anciens de l'USV : 15 ans de l'association

OCTOBRE

4 octobre - Comité des fêtes : Loto
5 octobre - Anciens de l'USV : Assemblée Générale
11 octobre - V.I.C. : Théâtre

NOVEMBRE

8 novembre - Comité des fêtes : Loto
11 novembre - ACPG - CATM : Commémoration armistice
22 novembre - Anciens de l' USV : Repas
30 novembre - Vayres à Pieds : Repas (Téléthon)

DECEMBRE

5 et 6 décembre - Comité des fêtes : Lotos Téléthon
13 décembre - Vayres à Pieds : Assemblée Générale
14 décembre - Marché de Noël

UNA Ouest 87



ENTRETIEN DU DOMICILE



ASSISTANCE AUX FAMILLES



SERVICE MANDATAIRE



ACCOMPAGNEMENT VEHICULÉ



ATELIERS DE CONVIVIALITÉ



UNA OUEST 87 – 60 ANS

PORTES OUVERTES
22 NOVEMBRE 2024



10 Bd de la République - 87200 SAINT-JUNIEN

05 55 02 46 01

accueil@unaouest87.fr



PORTAGE DE REPAS



ASSISTANCE ADMINISTRATIVE



JARDINAGE



BRICOLAGE



ASSISTANCE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



ASSISTANCE A LA PERSONNE



Un seul objectif : « Mieux vivre chez soi »

Informations diverses

Intramuros et Facebook



Connectez-vous sur l'application Intramuros pour retrouver toutes les actualités communales ainsi que l'agenda de toutes nos manifestations.



La commune a maintenant sa page Facebook : **Actus Vayres 87600** qui diffuse les informations associatives et communales.



UNE QUESTION SUR LE LOGEMENT ?

Pensez à l'ADIL 87 !



Vous êtes locataire du parc privé ou social, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez obtenir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, l'amélioration de l'habitat, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer, congés, diagnostics obligatoires...
- **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garantie décennale et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété, immatriculation des copropriétés ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, lotissement...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, revenus fonciers, BIC, réductions d'impôts...
- **Amélioration de l'habitat** : aides financières et fiscales, prêts, contrats...

Informations neutres et gratuites :

adil⁸⁷ 05 55 10 89 89

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30

www.adil87.org

DES PERMANENCES PRES DE CHEZ VOUS : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Créée à l'initiative de l'Etat et du Conseil départemental de la Haute-Vienne, l'ADIL 87 est agréée par le Ministère en charge du logement dans le cadre de l'article L 366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

LE BULLETIN MUNICIPAL DE VAYRES - 2024



Section FNATH de ROCHECHOUART
 Chez Madame Monique CIBERT
 Présidente
 7 Allée de Montazeau
 87600 ROCHECHOUART

La FNATH 87

une association qui reçoit, écoute, conseille, accompagne et défend ses adhérents

Le 24 février 2024, les sections FNATH de ROCHECHOUART et ORADOUR/VAYRES – ST LAURENT/GORRE ont tenu leur assemblée générale. Un projet de fusion-absorption des sections FNATH de ROCHECHOUART et ORADOUR/VAYRES – ST LAURENT/GORRE a ensuite été soumis aux voix et adopté à l'unanimité.

Ainsi, le conseil d'administration de la section FNATH de ROCHECHOUART - ORADOUR/VAYRES – ST LAURENT/GORRE se compose désormais comme suit :

- Présidente : Monique CIBERT
- Trésorière : Huguette BOULESTIN
- Membres : Sylvie PELLEGRIN, Daniel BOUCHOULLE, Jean-Christophe RATINAUD, Jean-Louis ANDREAUX et Dominique CIBERT.

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...).

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, est reconnue d'utilité publique depuis 2005.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

2 juristes reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent et entreprennent avec les adhérents les démarches nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à solliciter un entretien avec une juriste soit par téléphone, soit en présentiel ; pour ce faire, les personnes (adhérentes et non adhérentes) sont invitées à prendre rendez-vous au 05.55.34.48.97 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas contacter :

- la Présidente de la section, Monique CIBERT au 06 61 63 19 15
- ou
- la Trésorière de la section, Huguette BOULESTIN au 06 27 60 54 10
- ou
- le groupement de la Haute Vienne

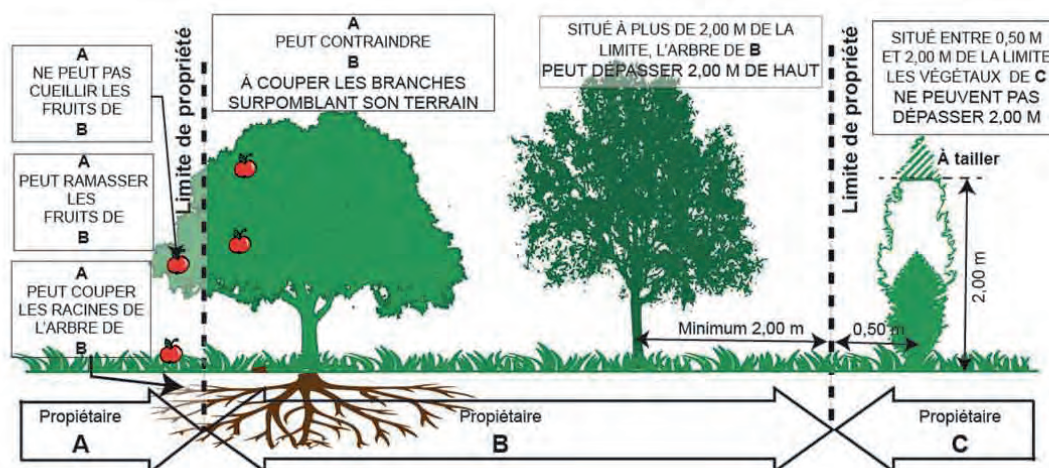
FNATH 87

6 Av du Président Sadi Carnot – 87350 PANAZOL

05 55 34 48 97 - fnath.87@orange.fr



Règles concernant les arbres et haies en limite de propriété (articles 671 et 673 du Code Civil)



La municipalité tient à renouveler ses remerciements aux commerçants et aux entreprises
qui ont accepté de faire publier leur encart publicitaire.
Grâce à leur contribution financière, le bulletin municipal existe et peut paraître.

	 Mika : 06 27 29 24 21 - Dam's : 06 26 80 14 10 mpcarrelage87@gmail.com 26 Ter avenue Jean Rebier 87700 AIXE-SUR-VIENNE
---	---

 DÉPANNAGE INSTALLATION NEUF ET RÉNOUATION CANALIS PLOMBERIE-CHAUFFAGE-SANITAIRE POMPE À CHALEUR	 Sébastien ROCHELET Anthony JANAILHAC 26 ter Avenue Jean Rebier 87700 Aix-sur-Vienne canalis87700@gmail.com  06 74 31 38 30
---	--

 icomia Création et impression de votre com 05 55 70 32 89 contact@icomia.fr	METTEZ EN VALEUR l'identité de votre SOCIÉTÉ et COMMUNIQUEZ sur votre SAVOIR-FAIRE ICOMIA vous propose ses SERVICES IMPRIMERIE TOUS SUPPORTS, TOUTES QUANTITÉS SIGNALETIQUE PETITS et GRANDS FORMATS TEXTILES IMPRIMÉS (Professionnels, associations, particuliers)
---	---

**VENTE
ENTRETIEN
RÉPARATION**

Ets ROBERT

Motoculture - Jardin - Matériel agricole - Chauffage - Electroménager - Bricolage

Quincaillerie ROBERT
 6 rue Charles de Gaulle
 87 600 ROCHECHOUART
05.55.03.64.24

Espace Motoculture
 12 rue Thomas Edison
 87 200 SAINT-JUNIEN
05.87.14.10.80

Vos soins de beauté et de bien-être à Vayres

32, rue Belles Roses - 87600 VAYRES

05 55 14 27 54

Estella Institut
 estellainstitutvayres

www.estellainstitut.com

LUMIÈRE SUR L'ÉNERGIE

Infrastructures de réseaux
électrique, d'éclairage et de
télécommunication

Micro-Forage
Forage Dirigé

87440 SAINT-MATHIEU
+ 33 (0)5 55 00 31 02
WWW.BATIFOIX.FR

**coiffure
DIVIN'IN'TIF**

tél : 05.87.19.40.11

Facebook: Divin'in'tif Coiffure Vayres 87

7 rue aurore sand 87600 vayres

mardi 9h - 12h fermé l'après midi
mercredi, jeudi 9h - 12h 14h - 18h
vendredi 9h - 18h
samedi 9h - 14h

SARL RANNOUX-BARBIER

*

AMBULANCES - VSL - TAXIS
05 55 78 17 22

FLEURS - CADEAUX
 ARTICLES FUNÉRAIRES
 TOUTES COMPOSITIONS FLORALES
 TRANSMISSIONS FLORALES

05 55 78 24 07

87150 ORADOUR/VAYRES

**POMPES FUNÈBRES
CHAMBRES FUNÉRAIRES**

✓ Organisation complète des Obsèques
✓ Contrats Obsèques
✓ Articles Funéraires

Rue Bernard de Ventadour
87150 ORADOUR/VAYRES
18, rue de Maison Neuve
87310 ST LAURENT/GORRE

05 55 78 17 22

Rêve Flore

Rachel Vallat

Place du Marché
87600 ROCHECHOUART

05 55 03 78 95

Orpi

ROCHECHOUART

29 rue Charles Poitevin 87600 Rochechouart

tel 05.19.87.90.80



Oradour sur Vayres

du lundi au samedi : 8h30-19h30

dimanche : 9h-12h30

05 55 48 83 75



Votre U Express, c'est aussi un service de livraison à domicile



Dépôt & retrait 24/24
Profitez des lockers
Mondial Relay



Kiosque à Pizzas
"La Fabbrica" 24h/24h

BMCD Matériaux

Gros œuvre - Bois - Isolation
Bricolage - Alimentation animale

Location

Mini-pelles - Plaque vibrante
Sableuse - Tarière, etc...

30 Rue des Poètes - 87600 VAYRES

Tél. 05 55 78 15 48 bmcdmatériaux@orange.fr



FIERS DE NOS VALEURS DEPUIS 1979

SARL PAILOT ET FILS

31, rue de la Royère
87600 ROCHECHOUART

Assainissements individuels et collectifs - Démolitions

Goudronnages - V.R.D. - Canalisations

Lotissements - Plateformes industrielles

Tél.: 05 55 03 69 19 - Fax: 05 55 03 79 41

Email : pailloetfils@wanadoo.fr

www.vrd-pailloet-saintjunien.fr



Assurance et Banque

AGENCE DESCUBES - RIBIERRE

17 rue Louis Pasteur
ORADOUR SUR VAYRES
agence.descubesribierreoradour@axa.fr
05 55 78 18 36

21 rue Nationale
CHALUS
agence.descubesribierrechalus@axa.fr
05 55 78 41 54

4 bis, rue Victor Hugo
ROCHECHOUART
agence.descubesribierre@axa.fr
05 55 71 25 59

Particulier - Professionnel - Entreprise

TF CUISINES & AGENCEMENT

Thomas Filmer • Artisan menuisier

- 06 73 83 42 48 -

BATIER Patrice



Maconnerie Couverture Charpente
Aménagement intérieur extérieur
NEUF et RÉNOVATION

3 LES MONTS - 87600 VAYRES
07 71 00 32 30



SarL
Rougier

POMPES FUNEBRES
MARBRERIE - GRAVURE - SALLE OMNICULTE
ARTICLES FUNERAIRES - CONTRATS OBSEQUES

05 55 03 74 59

<http://www.pompes-funebres-rougier.fr>

"Les Cypres" FUNERARIUM

Rue du Chemin de Fer - 87600 ROCHECHOUART